



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère de l'Éducation nationale
et de la Formation professionnelle

Dossier de presse

Rentrée scolaire 2008 – 2009

WËSSEN - KËNNEN - WËLLEN

11 septembre 2008

CONTENU DU DOSSIER

| | |
|--|-----------|
| WËSSEN – KËNNEN – WËLLEN | 5 |
| I. L'APPROCHE PAR COMPETENCES..... | 8 |
| I.1 Le point à la rentrée 2008-2009 | 8 |
| I.2 L'approche par compétences à l'enseignement fondamental | 10 |
| I.2.1 Les socles de compétences | 10 |
| I.2.2 La mise en œuvre de l'approche par compétences : les écoles en mouvement | 11 |
| I.3 L'approche par compétences à l'enseignement post-primaire..... | 13 |
| I.3.1 Langues | 13 |
| I.3.2 Mathématiques | 15 |
| I.3.3 Sciences naturelles | 16 |
| I.3.4 Éducation artistique | 16 |
| I.3.5 Éducation physique et sportive | 17 |
| I.3.6 Formation professionnelle | 17 |
| II L'EVALUATION | 18 |
| II.1 Le point à la rentrée 2008-2009 | 18 |
| II.2 L'évaluation à l'enseignement fondamental | 19 |
| II.2.1 Les écoles en mouvement | 19 |
| II.2.2 Un nouveau concept pour l'observation de l'enfant : le LBK1 | 19 |
| II.2.3 Une évaluation plus motivante : l'expérience de plusieurs écoles primaires | 20 |
| II.3 L'évaluation à l'enseignement post-primaire..... | 22 |
| II.3.1 Une évaluation plus nuancée: le complément au bulletin | 22 |
| II.3.2 L'instruction ministérielle sur l'évaluation adaptée à l'approche par compétences | 22 |
| II.3.3 La pondération entre les 4 activités langagières en cours de langues | 23 |
| III LE PLAN D'ACTION LANGUES (PAL)..... | 24 |
| IV NOUVEAUTES ET ACTUALITÉS À LA RENTREE 2008-2009 | 25 |
| IV.1 Enseignement fondamental..... | 25 |
| IV.1.1 Ouverture de Eis Schoul à Luxembourg-Kirchberg | 25 |
| IV.1.2 Scolaria, nouvel outil pour la gestion électronique des écoles fondamentales | 25 |
| IV.1.3 MILA, nouvelle édition revue et adaptée à l'approche par compétences | 26 |
| IV.1.4 La carrière de l'instituteur à l'enseignement fondamental | 27 |
| IV.2 Enseignement post-primaire | 27 |
| IV.2.1 Ouverture de l'Atert-Lycée à Redange | 27 |
| IV.2.2 Un nouveau cours de sciences naturelles au cycle inférieur | 28 |
| IV.2.3 Vers l'organisation modulaire du cycle supérieur de l'enseignement secondaire | 28 |
| IV.2.4 Les chargés d'éducation et les chargés de cours | 29 |

| | | |
|-----------------|---|-----------|
| V | LA RÉFORME DE L'ENSEIGNEMENT FONDAMENTAL | 31 |
| VI | LA REFORME DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE | 32 |
| VII | L'EXTENSION DE L'OFFRE SCOLAIRE..... | 33 |
| VII.1 | Le point à la rentrée 2008-2009 | 33 |
| VII.2 | Une contribution clé à la diversification de l'offre scolaire : <i>Eis Schoul</i> | 34 |
| VII.3 | Une nouvelle offre dans la région Nord du pays : l'Atert-Lycée à Redange..... | 35 |
| VII.4 | L'extension de l'offre scolaire du Neie Lycée au cycle supérieur | 36 |
| VII.5 | eBac propose des cours de préparation et des tests d'admission en ligne..... | 36 |
| VII.6 | Éducation différenciée : nouvelles classes de cohabitation | 37 |
| VIII | L'EVALUATION DU SYSTÈME ÉDUCATIF | 38 |
| VIII.1 | Des épreuves standardisées pour évaluer les acquis scolaires..... | 38 |
| VIII.2 | La participation à des études internationales..... | 38 |
| VIII.2.1 | International Citizen and Citizenship Study (ICCS) | 38 |
| VIII.2.2 | Programme international pour le suivi des acquis des élèves (PISA) | 39 |
| VIII.2.3 | Participation à des projets de recherche | 39 |
| IX | LA FORMATION CONTINUE DU PERSONNEL ENSEIGNANT | 41 |
| IX.1 | Les priorités pour 2008-2009 | 41 |
| X | LA PROMOTION D'UNE ALIMENTATION SAINNE | 43 |
| XI | LES NOUVELLES EDITIONS DE MANUELS SCOLAIRES | 46 |
| XII | LES RESSOURCES HUMAINES | 48 |
| XII.1 | Les besoins futurs en personnel enseignant | 48 |
| XII.1.1 | L'éducation préscolaire | 48 |
| XII.1.2 | L'enseignement primaire | 48 |
| XII.1.3 | L'enseignement secondaire et secondaire technique | 48 |
| XII.2 | Les ressources humaines actuelles | 49 |
| XII.2.1 | L'éducation préscolaire et l'enseignement primaire | 49 |
| XII.2.2 | La réserve nationale de suppléants pour l'éducation préscolaire et l'enseignement primaire | 49 |
| XII.2.3 | L'École préscolaire et primaire de recherche fondée sur la pédagogie inclusive | 50 |
| XII.2.4 | L'enseignement post-primaire | 50 |

| | | |
|---------------|--|-----------|
| XIII | LES INFRASTRUCTURES SCOLAIRES | 52 |
| XIII.1 | Mise en service de nouvelles infrastructures scolaires | 52 |
| XIII.2 | Projets de construction des écoles privées..... | 52 |
| XIII.3 | Tableau synoptique des projets d'infrastructures scolaires..... | 53 |
| | XIII.3.1 Projets en cours | 53 |
| | XIII.3.2 Projets en voie d'élaboration | 54 |
| XIV | TABLEAU ANALYTIQUE DES ACTES LEGISLATIFS ET REGLEMENTAIRES ADOPTES EN 2007-2008 | 58 |
| XV | LES CHIFFRES DE L'ÉDUCATION NATIONALE | 60 |
| XV.1 | Nombre d'élèves : éducation préscolaire et enseignement primaire | 61 |
| XV.2 | Passage primaire – post-primaire | 62 |
| XV.3 | Nombre d'élèves : enseignement post-primaire..... | 63 |
| XV.4 | Effectifs des lycées et lycées techniques prévus pour 2008-2009 | 64 |
| XV.5 | Écoles privées non-subventionnées et internationales..... | 65 |
| XV.6 | Total général des élèves inscrits | 66 |

WËSSEN – KËNNEN – WËLLEN

Wëssen – kënnen – wëllen : c'est sous le signe de ces 3 piliers clés de la réussite scolaire que j'ai décidé de placer l'année scolaire 2008-2009. C'est l'idée-force commune sur laquelle reposent les projets de réforme et actions engagés depuis 2004.

Connaissances, application des connaissances et motivation constituent en effet le bagage indissociable - les compétences - dont nos jeunes ont besoin pour faire face aux défis très exigeants du monde de demain. Amener chaque élève à les développer au maximum indépendamment de son milieu d'origine est l'obligation que l'école luxembourgeoise se donne.

Wëssen : transmettre des connaissances solides

L'école luxembourgeoise accorde une très grande importance à la transmission des connaissances. En effet, les connaissances constituent les bases de tous les apprentissages et les élèves ont besoin d'un solide savoir dans toutes les branches.

Kënnen : apprendre à appliquer les connaissances dans des situations diverses

Au-delà de l'acquisition de connaissances, l'école luxembourgeoise doit rendre les élèves capables d'utiliser concrètement ce qu'ils ont appris, dans des tâches et situations complexes, à l'école comme dans la vie. L'école doit préparer l'élève à étendre en continu son champ de compétences et à poursuivre son apprentissage tout au long de la vie.

Wëllen : développer la motivation indispensable à la réussite

L'acquisition de connaissances et le développement de compétences exigent de la volonté de la part de l'élève et lui demandent des efforts. Mais la motivation est également fortement influencée par l'évaluation. L'école doit aussi susciter le plaisir d'apprendre ; pour cela, elle doit se tourner vers des pratiques d'évaluation positive qui documentent la progression de l'élève et qui développent ainsi sa confiance dans sa propre capacité.

Les efforts réunis de tous les partenaires scolaires ont permis de mettre en place les conditions nécessaires pour améliorer les connaissances, l'application de celles-ci et la motivation de tous les élèves. À l'aube du vote du projet de réforme de l'enseignement fondamental et de celui de la formation professionnelle, au fort de la mise en œuvre du Plan d'action langues et de l'introduction de l'enseignement fondé sur les compétences, les bases d'une modernisation de notre système éducatif sont jetées et la direction, cohérente pour tous les ordres d'enseignement, est clairement donnée.

Je me réjouis particulièrement du fait qu'à partir de cette rentrée 2008-2009, les premières écoles primaires et classes de l'enseignement post-primaire se lancent concrètement sur la voie du changement : elles travaillent sur la base des socles de compétences définis et de programmes adaptés et utilisent de nouvelles pratiques d'évaluation inhérentes à cette approche. Elles concrétisent ainsi les deux priorités fortes affirmées ces dernières années : préparer les élèves à mieux appliquer leurs savoirs et rendre leurs apprentissages plus durables.

Des compétences pour la vie

On reproche souvent à notre école que les jeunes qui en sortent ne savent pas suffisamment appliquer dans la vie active et dans des situations réelles ce qu'ils ont appris. Or, c'est justement ce transfert qui est devenu une *conditio sine qua non* dans notre société et notre marché de travail qui exigent un niveau de qualification toujours plus élevé, des connaissances de plus en plus étendues, des compétences toujours plus complexes. Avec l'approche par compétences, l'école luxembourgeoise se tourne vers une méthode d'enseignement adaptée à ce monde en constante évolution. Une méthode qui privilégie l'apprentissage par la compréhension et la mise en pratique, et non pas l'acquisition pure et simple d'une grande quantité de savoirs, rapidement oubliés après le devoir en classe ou l'examen.

Si l'acquisition des compétences est une condition à la réussite sur les plans scolaire et professionnel, le sort de ceux qui ne réussissent pas à remplir cette condition continue d'être une préoccupation majeure de l'école luxembourgeoise. La lutte contre l'échec scolaire est d'autant plus importante dans notre contexte économique et social où la situation des personnes non ou peu qualifiées devient de plus en plus précaire. Les efforts fournis par l'école luxembourgeoise ne sont pas restés vains. La 3^e étude sur le décrochage scolaire au Luxembourg, publiée en juillet 2008, fait état d'une diminution du taux de décrochage de l'ordre de 45% par rapport à 2003-2004. Cette diminution confirme le succès de nombre de mesures prises par le ministère ces dernières années. Elle ne doit cependant pas nous amener à nous reposer sur nos lauriers ; au contraire, elle doit nous encourager à redoubler d'efforts pour intensifier le travail de prévention et de remédiation.

Une évaluation plus motivante

L'introduction de l'approche par compétences confronte l'école luxembourgeoise à un autre dossier qui me tient particulièrement à cœur : celui de l'évaluation.

Trop souvent les élèves apprennent dans le seul but d'obtenir une note suffisante ou de réussir leur année et oublient rapidement les savoirs mémorisés. Or, ce que nous voulons, c'est qu'ils acquièrent les connaissances et les compétences durables nécessaires pour la vie.

L'enseignant n'évalue pas l'élève pour récompenser de points ses connaissances à un moment précis, mais pour constater ce qu'il est capable de faire et pour l'aider à progresser. C'est pourquoi, pour être vraiment utile à l'enseignant, à l'élève et à ses parents, l'évaluation ne doit pas se contenter d'une note chiffrée sur le bulletin. Elle doit tout d'abord documenter la progression de l'élève et sa façon d'apprendre (évaluation formative) ; elle doit ensuite mesurer les acquis à des moments donnés (évaluation certificative).

L'élève qui prend conscience de ses progrès développe du plaisir d'apprendre et sera plus motivé à se rattraper dans les domaines où il présente des lacunes et à se dépasser dans ceux où il excelle. C'est pourquoi nous devons nous tourner vers des formes d'évaluation qui valorisent les réussites, même partielles, beaucoup plus qu'elles ne sanctionnent les fautes.

Notre système traditionnel des notes et des moyennes présente l'atout d'être un repère auquel sont habitués les élèves, les parents et les enseignants. Cependant il m'importe que ce mode d'évaluation ne soit plus le seul à être utilisé dans nos écoles. D'autres pratiques d'évaluation qui donnent une image plus nuancée du processus d'apprentissage de l'élève et de son progrès (évaluation formative) doivent être promues.

Je suis d'autant plus confiante dans le succès de ces nouvelles formes d'évaluation que les expériences multiples sur le terrain s'avèrent toutes positives et bénéfiques pour les élèves,

les parents et les enseignants. En effet, de plus en plus d'écoles guident leurs élèves en utilisant des outils d'évaluation innovants, soit en complément soit en remplacement du bulletin traditionnel. Ainsi, à l'enseignement primaire, l'expérience de plusieurs écoles du pays montre qu'une forme d'évaluation plus nuancée et transparente sans notation chiffrée est possible. Les cinq premières écoles primaires à mettre en oeuvre l'approche par compétences, appelées « écoles en mouvement », et la nouvelle école préscolaire et primaire *Eis Schoul*, s'engagent dans la même voie, tout comme le Schengen-Lycée et le Neie Lycée à l'enseignement post-primaire. Dans les autres classes de l'enseignement post-primaire, le bulletin traditionnel est maintenu, mais un complément au bulletin fournit des informations plus détaillées sur les compétences de l'élève.

Allier tradition et innovation

L'année scolaire 2008-2009 verra la consolidation et l'approfondissement des projets et actions mis en oeuvre depuis 2004 pour adapter l'école luxembourgeoise aux besoins de notre temps et à la diversité de ses élèves. Que ce soit à l'enseignement fondamental, à l'enseignement post-primaire ou en formation professionnelle, tous les efforts convergent pour mieux qualifier et mieux faire réussir nos jeunes dans un contexte qui a profondément changé.

Maintenir les atouts de notre école qui ont fait leur preuve et intégrer progressivement les innovations validées, voilà le fil conducteur qui doit nous guider vers l'école de la réussite.

Le dossier de presse ci-après propose un état des lieux détaillé des différents chantiers engagés.

Mady Delvaux-Stehres
Ministre de l'Éducation nationale
et de la Formation professionnelle

I. L'APPROCHE PAR COMPÉTENCES

L'introduction de l'approche par compétences à l'enseignement fondamental et à l'enseignement post-primaire est un travail d'envergure dans lequel des groupes de travail composés d'enseignants, de responsables ministériels et d'experts externes sont engagés depuis 2005.

Avec l'approche par compétences, l'école met l'accent sur la capacité de l'élève d'utiliser concrètement ce qu'il a appris à l'école dans des situations nouvelles, à l'école comme dans la vie. En d'autres termes, le développement de compétences doit permettre à l'élève de mobiliser, de combiner et d'appliquer des savoirs acquis pour agir efficacement dans des situations diverses, complexes et imprévues. La transmission de connaissances reste toujours importante, car l'élève a besoin de solides savoirs pour construire ses compétences.

L'approche par compétences est liée à l'idée d'établir des socles de compétences pour certains moments du parcours scolaire. Ces socles regroupent les connaissances et les compétences indispensables que chaque élève devra avoir acquises pour passer d'une étape de son parcours à la suivante. Ils sont définis pour chaque branche aussi bien de l'enseignement fondamental (la fin de chaque cycle d'apprentissage) que de l'enseignement post-primaire (les classes respectivement de 6^e/8^e et de 4^e/10^e ainsi que les classes terminales).

Alors que les socles de compétences décrivent les objectifs que les élèves doivent atteindre, les programmes scolaires déterminent les contenus à traiter en classe pour tendre vers les objectifs fixés. Voilà pourquoi les programmes doivent être revus et adaptés aux exigences des socles.

Pour l'enseignant, l'approche par compétences implique un changement de pratiques : il ne fournit plus seulement les savoirs à mémoriser, mais guide l'élève dans l'application de ses savoirs et dans la construction de ses compétences. Cette approche permet donc de donner plus de sens à son activité pédagogique. De nombreux enseignants sont déjà activement engagés dans un enseignement fondé sur les compétences.

Pour accompagner le personnel enseignant dans son développement professionnel, l'approche par compétences figure parmi les priorités retenues dans le dispositif de formation continue (voir chapitre IX).

I.1 Le point à la rentrée 2008-2009

Bildungsstandards Sprachen

Un document d'orientation (*Bildungsstandards Sprachen*) pour l'enseignement et l'apprentissage des langues dans tous les ordres d'enseignement de l'école luxembourgeoise a été élaboré et servira de référence aux enseignants pour la mise en œuvre de l'approche par compétences en classe de langue.

Enseignement fondamental

Les socles de compétences que tous les enfants doivent maîtriser en allemand, en français et en mathématiques à la fin de chacun des 4 cycles d'apprentissage (de l'éducation préscolaire à la fin de l'enseignement primaire) ont été finalisés en juin 2008. Les socles pour l'allemand et le français sont calqués sur les *Bildungsstandards Sprachen*.

En 2008-2009, cinq écoles pilotes, appelées *écoles en mouvement*, (Schiffange, Bourglinster, Beaufort, Grosbous, Roodt-Syre) commencent à travailler sur la base de ces socles.

Pour le cycle 1 (éducation préscolaire), un nouvel outil d'observation qui permet de documenter le développement et les progrès de l'enfant a été élaboré et est mis à la disposition des enseignants : le *Lëtzebuurger Beobachtungskonzept fir den 1. Cycle* (LBK1). Plus de 100 instituteurs et institutrices ont participé à des formations sur l'utilisation du LBK1.

Des socles de compétences pour l'éducation à la citoyenneté et aux droits de l'homme à l'enseignement primaire sont en cours d'élaboration. Ils seront soumis à validation aux partenaires concernés au cours du 1^{er} trimestre 2008-2009.

Les travaux de définition des compétences pour les sciences, l'éducation musicale, l'éducation artistique et l'éducation physique et sportive sont entamés en 2008-2009.

La nouvelle édition de Mila, matériel de base pour l'apprentissage de la lecture et de l'écriture, a été adaptée aux besoins de l'approche par compétences.

Enseignement post-primaire

Les socles de compétences suivants ont été élaborés :

allemand et français

- socles pour la fin de la classe de 6^e ES
- socles pour la fin de la classe de 8^e EST

L'approche par compétences introduit la distinction entre quatre domaines de compétences (activités langagières) :

1. écrire des textes (production écrite), 2. compréhension écrite, 3. compréhension orale, 4. parler, communiquer et écouter (production orale)

mathématiques

- socles pour la division inférieure de l'ES (fin classe de 6^e et fin classe de 4^e)
- socles pour le cycle inférieur de l'EST (fin classe de 8^e et fin classe de 9^e)

L'approche par compétences introduit la distinction entre quatre domaines de compétences :

1. résoudre des problèmes et modéliser, 2. argumenter et communiquer, 3. figures du plan et de l'espace, 4. nombres et opérations.

sciences naturelles

- socles pour la fin de la classe de 6^e ES et 8^e EST

éducation artistique

- socles pour la fin de la classe de 6^e de l'ES et 8^e EST

L'approche par compétences introduit la distinction entre quatre domaines de compétences :

1. wahrnehmen 2. deuten 3. gestalten 4. reflektieren

éducation physique

- socles pour la fin du cycle inférieur de l'EST

Les programmes pour la Formation morale et sociale des classes de 7^e à 3^e ES et de 7^e à 11^e EST ont été revus et adaptés aux besoins de l'approche par compétences.

En 2008-2009, toutes les classes de 7^e ES et EST, y compris les classes du régime préparatoire et les classes d'accueil, travaillent selon l'approche par compétences dans l'enseignement de l'allemand, du français, des mathématiques, des sciences naturelles et de l'éducation artistique. Les programmes ont été adaptés en conséquence et proposent des matériels didactiques adéquats.

Une brochure d'information est remise à tous les parents d'élèves de 7^e au début de l'année scolaire.

13 lycées pilotes étendent l'approche par compétences en langues et en mathématiques aux classes de 6^e/8^e.

Une banque de données avec des documents authentiques et des unités didactiques pour le français et l'allemand en classe de 7^e est opérationnelle sur le portail de l'éducation *mySchool* à partir de la rentrée 2008-2009.

Pour le français, un document de réflexion théorique et pratique sur les compétences de la compréhension et de la production orales (*Pratiques de l'oral*) est publié à la rentrée.

I.2 L'approche par compétences à l'enseignement fondamental

En décembre 2006, une première version des socles des compétences disciplinaires et transversales que les élèves doivent maîtriser à la fin de chacun des 4 cycles d'apprentissage a été soumise pour avis à tous les instituteurs et institutrices de l'éducation préscolaire et de l'enseignement primaire. Les enseignantes et enseignants ont été invités à discuter les propositions dans leur école et à les analyser quant à leur pertinence et quant aux niveaux d'exigence définis. Il s'agissait de déterminer si les socles ainsi définis étaient réalistes en tant qu'objectifs à atteindre par tous les élèves de l'école luxembourgeoise.

Au cours des mois de janvier et février 2007, la ministre a rencontré, lors de réunions de synthèse régionales, les représentants des différentes écoles pour entendre leurs points de vue et leurs observations. En tout, le ministère a pu rassembler 176 avis sur la première proposition de socles de compétences. Les travaux de synthèse et d'analyse de ces avis ont été achevés en 2007. Les documents remaniés des socles de compétences ont été publiés en juin 2008 et sont téléchargeables sur le site Internet du ministère : http://www.men.public.lu/publications/primaire/socles_compences/

I.2.1 Les socles de compétences

Les socles de compétences pour l'éducation préscolaire et l'enseignement primaire sont organisés en 5 volets.

Le premier volet ("Généralités") porte sur la définition des compétences transversales à développer par l'élève jusqu'au terme de l'enseignement fondamental. Les quatre autres volets sont consacrés respectivement aux socles de compétences des cycles 1 à 4 de l'enseignement fondamental.

Les socles pour le cycle 1 définissent les compétences à acquérir dans les domaines du langage, des mathématiques et du raisonnement logique. Ils ont été élaborés en étroite collaboration avec un expert de l'Université de Salzbourg, le professeur Andreas Paschon. Les socles pour les domaines de la créativité, de la psychomotricité, de la découverte du monde et de la vie en commun sont en train d'être définis par des groupes de travail composés d'enseignants de l'éducation préscolaire et d'experts externes.

Les socles pour les cycles 2, 3 et 4 sont définis pour l'allemand, le français et les mathématiques. Pour les autres matières d'enseignement, des socles sont également en élaboration par des groupes d'enseignants.

Pour assurer la cohérence entre les différents cycles, la rédaction des socles de compétences pour les cycles 1 à 4 a été effectuée par un même groupe de travail. Afin d'assurer la cohérence entre les socles de l'enseignement primaire et ceux de l'enseignement post-primaire, les socles pour la fin du cycle 4 ont été présentés aux Commissions nationales pour les programmes (CNP) de l'enseignement secondaire et secondaire technique. La collaboration entre les groupes de travail du primaire et du post-primaire sera continuée en 2008-2009.

Des groupes de travail sont actuellement en train de définir les compétences pour les sciences, l'éducation musicale, l'éducation artistique et l'éducation physique et sportive.

I.2.2 La mise en œuvre de l'approche par compétences : les écoles en mouvement

La réforme de l'enseignement fondamental est un vaste processus de modernisation au niveau tant pédagogique que structurel. L'introduction de l'approche par compétences est au cœur du changement ; elle se confond avec d'autres éléments novateurs pour permettre de mieux répondre aux besoins réels de chaque enfant.

En 2008-2009, cinq écoles du pays, appelées « écoles en mouvement », commencent à mettre en place sous forme de projet des éléments de cette réforme dûment préparés.

Dans ces écoles (Schiffange, Beaufort, Bourglinster, Roodt-Syre et Grosbous), les enfants bénéficient d'un enseignement basé sur les socles de compétences définis pour les 4 cycles de l'enseignement fondamental. Les écoles sont accompagnées dans la mise en place de mesures inhérentes à cette approche. L'objectif de cette phase pilote est de valider tant les socles que la démarche d'implémentation et de consolider les pratiques innovantes en vue d'une généralisation au niveau national. Parallèlement, d'autres aspects novateurs portent par exemple sur la construction de l'école en tant qu'entité apprenante, la relation école-parents, etc.

I.2.2.1 Les principales caractéristiques des écoles en mouvement

I.2.2.1.1 La mise en œuvre de l'approche par compétences

Les élèves et les enseignants travaillent sur la base des socles de compétences publiés en juin 2008.

L'enseignement est conçu de manière à confronter les élèves à des tâches qui leur permettent de développer la perception de leur compétence à accomplir une tâche, de se rendre compte de leurs capacités et de développer leur estime de soi. Les élèves sont amenés à développer leur savoir-faire face à des problématiques données, à reconnaître les bénéfices issus du travail entre pairs. Les enseignants mettent en œuvre de nouvelles méthodes didactiques pour diversifier l'enseignement et pour différencier les apprentissages.

I.2.2.1.2 L'organisation en cycles d'apprentissage

Les classes des écoles en mouvement sont organisées en cycles d'apprentissage. Tout au long des deux années que dure un cycle, les enseignants suivent les progrès des élèves et les amènent à acquérir le niveau de compétence dont ils ont besoin pour passer au cycle suivant. L'élève qui a des difficultés se voit proposer des mesures d'aide pour qu'il puisse atteindre les objectifs de base. L'élève qui avance plus rapidement peut être encouragé à faire des activités qui le stimulent davantage et peut avoir l'occasion de participer aux apprentissages de ses aînés.

I.2.2.1.3 De nouveaux modes d'évaluation

Dans le cadre de l'approche par compétences, les écoles en mouvement adoptent de nouvelles méthodes d'évaluation : le portfolio, la grille de compétences et le bilan de fin de cycle. Ces instruments répondent à la nécessité de documenter les apprentissages et les progrès des élèves pour aboutir à une évaluation plus nuancée et plus positive. Ils remplacent le bulletin traditionnel à note chiffrée.

Le portfolio est un dossier dans lequel l'élève recueille ses productions et travaux personnels. L'ajout de productions au fur et à mesure de l'apprentissage documente ainsi les progrès, les performances et les efforts individuels de l'enfant. Le portfolio permet à l'élève de mieux prendre conscience de ses acquis et de sa progression (auto-évaluation) et de les partager avec ses parents.

La grille de compétences décrit les compétences développées par l'élève. Pour chaque compétence décrite, elle renvoie à une production du portfolio en guise d'illustration de la compétence développée. La grille de compétences est établie 3 fois par cycle (fin des 1^{er} et 3^e trimestres de la première année du cycle et fin du 1^{er} trimestre de la deuxième année).

À la fin de chaque cycle, l'élève et les parents reçoivent un bilan complet des apprentissages qui indique le degré d'acquisition des compétences (niveau de compétences atteint) par branche et par domaine de compétences.

L'évaluation des élèves est continue et se fait tout au long du cycle. Une communication régulière avec les parents est assurée au sujet des progrès des enfants et à propos des compétences à atteindre en fin de cycle.

I.2.2.1.4 Le travail en équipe

Les enseignants travaillent en équipe et se concertent régulièrement pour discuter des programmes et des progrès de chaque élève et pour concevoir des activités pédagogiques ciblées. Ils s'engagent à rencontrer régulièrement les parents des élèves pour discuter avec eux des performances des élèves.

I.2.2.1.5 Une relation parents-école intensifiée

Les enseignants s'engagent à assurer une communication régulière avec les parents au sujet des progrès des enfants et à propos des compétences à atteindre en fin de cycle. Les parents sont également amenés à entretenir cette communication en participant aux activités périscolaires et à la vie de l'école, et en suivant avec intérêt les apprentissages de leur enfant. Les parents sont représentés au conseil de projet institué dans chaque école, ce qui leur permet d'être informés des finalités et du développement du projet.

I.2.2.1.6 Mise en réseau, accompagnement et formation continue

Les écoles en mouvement sont mises en réseau et échangent leurs expériences au fur et à mesure de l'avancement du projet. Elles sont accompagnées par deux inspecteurs en plus des inspecteurs des arrondissements concernés. Les enseignants assistent régulièrement à des séances de formation continue.

I.2.2.2 La démarche de mise en place des écoles en mouvement

Durant une phase d'initiation tous les acteurs, à savoir les autorités communales, les enseignants, les parents d'élèves et les inspecteurs d'arrondissement concernés ont été informés des changements proposés. Tous les acteurs ont participé activement à la conception du projet.

Les socles de compétences et le cadre du projet ont été présentés aux enseignants et aux autorités communales en avril 2008. Lors de journées dites « de transition » organisées en mai, les enseignants ont pu s'engager dans une réflexion à propos des changements envisagés et dans la préparation concrète de la rentrée de septembre.

Les enseignants ont suivi des formations en didactique spécifiques à l'approche par compétences, des formations dans le cadre de l'adoption d'une évaluation formative et des outils d'évaluation tels que le portfolio.

Parallèlement des réunions d'information à l'intention des parents d'élèves ont eu lieu dans toutes les communes concernées.

I.3 L'approche par compétences à l'enseignement post-primaire

I.3.1 Langues

En langues, l'introduction de l'enseignement et de l'apprentissage fondés sur les compétences constitue la priorité des mesures prévues dans le Plan d'action pour le réajustement de l'enseignement des langues (PAL), dont l'objectif est d'améliorer durablement les capacités langagières de tous les jeunes.

I.3.1.1 Les socles de compétences

Pour l'allemand et le français, les socles de compétences que les élèves doivent atteindre à la fin respectivement de la classe de 6^e de l'enseignement secondaire et de la classe de 8^e de l'enseignement secondaire technique ont été publiés en septembre 2007. Ces socles ont été mis à l'essai en 2007-2008 dans 13 lycées pilotes. Ils seront réajustés au cours de l'année scolaire 2008-2009.

Les publications en question peuvent être consultées sur le site Internet du ministère à l'adresse www.men.public.lu/publications/postprimaire/socles_de_compences

Pour ce qui est de l'anglais, un groupe de travail élabore actuellement des propositions de socles de compétences à atteindre par les élèves en classes terminales compte tenu de leurs besoins spécifiques (possibilités de poursuivre des études dans un pays francophone, besoins professionnels et personnels). Parallèlement, le groupe de travail est en train de définir les socles de compétences pour les classes de 5^e/ 9^e. La publication de ces socles est prévue pour la rentrée 2009-2010 ; ils s'inscriront dans la logique des socles définis pour la fin d'études.

L'approche par compétences en langues introduit la distinction entre 4 domaines de compétences (activités langagières) différents :

1. écrire des textes (production écrite),
2. compréhension écrite,
3. compréhension orale,
4. parler, communiquer et écouter (production orale).

1.3.1.2 La mise en oeuvre

En allemand et en français toutes les classes de 7^e travaillent, à partir de la rentrée scolaire 2008-2009, sur la base d'un programme remanié et de matériels didactiques adaptés à l'approche par compétences.

La pondération des quatre activités langagières a été établie par les Commissions nationales pour les programmes.

13 lycées pilotes étendent la mise en oeuvre de l'approche par compétences aux classes de 6^e / 8^e.

1.3.1.3 Bildungsstandards Sprachen

Un document cadre intitulé *Bildungsstandards Sprachen*, qui sert de référence pour l'enseignement et l'apprentissage des langues dans tous les ordres d'enseignement de l'école luxembourgeoise, a été publié en juin 2008.

Le document part de la description de la situation des langues au Luxembourg et traduit, dans le contexte scolaire luxembourgeois, les quatre domaines de compétences (activités langagières) du Cadre européen commun de référence des langues : 1. écrire des textes (production orale), 2. compréhension écrite, 3. compréhension orale, 4. parler, communiquer, écouter (production orale). Il présente, pour chaque langue, une liste de descripteurs et d'indicateurs pour les différentes compétences langagières et propose une démarche possible pour l'évaluation des compétences.

Bildungsstandards Sprachen sert de référence aux groupes de travail qui travaillent sur l'élaboration et la révision des socles de compétences en langues ainsi qu'aux Commissions nationales qui élaborent des programmes de mise en oeuvre de l'approche par compétences en langues.

Outre le volume conceptuel, le document comprend un volume qui propose des épreuves adaptées à l'approche par compétences.

Les programmes d'allemand et de français en vigueur en 2008-2009 en classe de 7^e sont déjà calqués sur les *Bildungsstandards Sprachen*. Le document est diffusé aux établissements scolaires pour la rentrée.

I.3.1.4 Pratiques de l'oral: un guide à l'intention des enseignants

Afin d'aider les enseignants dans l'enseignement et l'évaluation de la production orale, le ministère publie, pour la rentrée 2008-2009, une brochure réalisée par un groupe d'enseignants de français. Cette brochure, intitulée *Pratiques de l'oral*, s'adresse à tous les enseignants des 2 dernières années de l'école fondamentale et des 2 premières années du post-primaire.

I.3.1.5 Unités didactiques pour le français et l'allemand en classe de 7^e

Une banque de données avec des documents authentiques et des unités didactiques pour le français et l'allemand en classe de 7^e est opérationnelle sur le portail de l'éducation *mySchool* à partir de la rentrée 2008-2009.

I.3.1.6 La coordination et l'accompagnement du processus de mise en œuvre de l'approche par compétences

À partir de septembre 2008, 9 groupes de travail "langues" (GT Langues) sont engagés dans la mise en œuvre de l'approche par compétences en langues à l'enseignement post-primaire.

Ils travailleront notamment sur le réajustement des socles de compétences des classes de 6^e et 8^e, l'élaboration de socles pour les classes de 4^e et 9^e, le réajustement des programmes, l'élaboration de modèles de bonnes pratiques, l'examen critique du matériel didactique ainsi que sur l'évaluation (révision des critères de correction, proposition d'outils d'évaluation, élaboration des épreuves standardisées et des épreuves de recours en collaboration avec l'Université du Luxembourg).

Les GT Langues sont coordonnés par un groupe de coordination et d'accompagnement composé de collaborateurs du ministère, de membres des Commissions nationales pour les programmes et d'experts étrangers (M. Peter Kühn pour l'allemand, M. Francis Goullier pour le français et M. Keith Morrow pour l'anglais).

I.3.2 Mathématiques

I.3.2.1 Les socles de compétences

Une première version des socles de compétences en mathématiques pour la fin de la classe respectivement de 6^e ES et de 8^e EST a été élaborée en 2006. Elle a été revue et adaptée à la lumière des expériences des classes qui ont mis à l'essai les socles proposés. La nouvelle édition comprend également des propositions de socles pour la fin des classes de 4^e ES et 9^e EST, y compris les objectifs d'un niveau d'exigence plus élevé définis pour l'accès aux sections scientifiques (sections B et C à l'ES, 10^e TG à l'EST).

Les publications en question peuvent être consultées sur le site Internet du ministère : http://www.men.public.lu/publications/postprimaire/socles_de_competences/index.html

Les compétences définies dans ces socles sont regroupées en quatre domaines de compétences distincts, à savoir :

1. résoudre des problèmes – modéliser,
2. argumenter – communiquer,
3. figures du plan et de l'espace,
4. nombres et opérations.

I.3.2.2 La mise en oeuvre

Les socles de compétences proposés pour la classe de 7^e ont été mis à l'essai en 2006-2007 dans toutes les classes de 7^e des lycées et lycées techniques.

Pour l'année scolaire 2007-2008, outre les classes de 7^e, les classes de 6^e de l'enseignement secondaire et de 8^e de l'enseignement secondaire technique ont également travaillé selon l'approche par compétences. Suite à des concertations régulières avec les enseignants des différents établissements, la première version de socles a pu être validée et affinée.

En 2008-2009, les classes de 5^e ES et 9^e EST travaillent également avec les socles proposés. Les groupes de travail entament les travaux de réflexion sur les objectifs à atteindre en classes respectivement de 1^{re} et de 13^e orientation scientifique et orientation non scientifique. Ils sont accompagnés par le professeur Timo Leuders de la *Pädagogische Hochschule Freiberg*.

I.3.3 Sciences naturelles

Un nouveau cours de sciences naturelles est introduit en 2008-2009 dans toutes les classes de 7^e de l'enseignement secondaire et secondaire technique. Fondé sur une approche par compétences, ce cours met l'accent sur l'apprentissage par des activités d'observation, d'expérimentation et d'investigation. Il sera étendu aux classes de 6^e / 8^e en 2009-2010.

Le cours de sciences naturelles fonctionne sur la base de socles de compétences élaborés en 2007 par un groupe de travail mixte composé de professeurs de l'enseignement secondaire et secondaire technique, en collaboration avec le *Institut für Pädagogik der Naturwissenschaften* de Kiel et l'Université du Luxembourg. Ces socles ont été mis à l'essai et validés en 2007-2008 dans le cadre de projets pilotes réalisés par des équipes pluridisciplinaires à l'Athénée de Luxembourg, au Nordstadlycée, au Lycée technique Josy Barthel de Mamer et à l'École privée Fieldgen.

Les programmes pour les classes de 6^e / 8^e sont élaborés en 2008-2009.

I.3.4 Éducation artistique

En 2006-2007, un groupe de travail a procédé aux travaux préparatifs pour élaborer un socle de compétences pour l'éducation artistique. Une première version de ce socle pour la fin des classes de 6^e et 8^e a été développée au cours de l'année scolaire 2007-2008, en concertation avec les Commissions nationales pour les programmes de l'enseignement secondaire et de l'enseignement secondaire technique, d'un groupe de lecture et d'un expert externe, M. Rolf Niehoff du *Studienseminar für Lehrämter* de Krefeld.

En 2008-2009, les classes de 7^e ES et EST travaillent sur la base de ces socles. Les sujets et les contenus spécifiques du socle seront élaborés en concertation avec les différents titulaires de ces classes.

L'objet principal et spécifique de l'éducation artistique à l'école est de transmettre à l'élève une compétence complexe autour de « l'image ». À travers des activités créatrices, réceptives et réflexives au sein du cours, l'élève développera une aptitude expressive individuelle qui encouragera le développement de sa personnalité ainsi que son identité culturelle. Le modèle du référentiel du socle des compétences est défini par quatre champs d'action : observer/percevoir, interpréter, créer et refléter, et cinq domaines disciplinaires : couleur, forme, matière, corps/espace et mouvement.

I.3.5 Éducation physique et sportive

Un groupe de travail a élaboré des socles de compétences pour l'éducation sportive. Ces socles seront mis à l'épreuve dans 8 lycées et lycées techniques au cours de l'année scolaire 2008-2009 au niveau d'un grand nombre de classes. Au cours de l'année scolaire, des échanges entre le groupe de travail et les enseignants des classes concernées permettront d'ajuster, le cas échéant, la première version des socles. L'accompagnement est assuré par le professeur Günter Stübbe de l'université de Karlsruhe.

Parallèlement, des séances de formation continue, organisées par les membres du groupe de travail, permettront aux enseignants des lycées qui ne participent pas à la mise en œuvre de se familiariser avec le nouveau curriculum.

I.3.6 Formation professionnelle

Dans une perspective de continuité et de cohérence avec les autres ordres d'enseignement du système scolaire, le projet de loi portant réforme de la formation professionnelle pose également le cadre d'un enseignement fondé sur l'acquisition des compétences. Des groupes de travail sont actuellement engagés dans l'élaboration des socles de compétences que les élèves devront atteindre à différentes étapes de leur formation professionnelle. La réforme des programmes-cadres des 112 formations professionnelles est prise en charge par environ 60 équipes curriculaires composées chacune de 2 à 6 experts enseignants et de 2 à 6 experts du monde professionnel. Elles sont accompagnées par des experts du *Bundesinstitut für Berufsbildung* (BIBB) de Bonn.

II L'ÉVALUATION

L'introduction de l'approche par compétences amène l'école luxembourgeoise à porter une vue plus nuancée sur l'évaluation.

Notre système traditionnel des notes et moyennes a ses limites : il permet de mesurer les acquis scolaires à un moment précis, mais il ne donne pas une image fiable et objective des progrès que fait l'élève dans le développement de ses compétences. Par exemple, une mauvaise note obtenue au début d'une année scolaire continue à grever la moyenne trimestrielle ou annuelle de l'élève, même si l'élève a fait des progrès et si à un moment donné de l'année il a développé la compétence qu'il n'avait pas encore acquise au début.

Pour être vraiment utile, l'évaluation doit donc tout d'abord documenter la progression de l'élève et sa façon d'apprendre (évaluation formative) ; elle doit ensuite mesurer les acquis à des moments donnés (évaluation certificative). Les objectifs sont multiples: évaluer selon des objectifs précis, mieux aider l'élève à progresser, montrer ce qu'il est capable de faire et donc augmenter sa motivation, mieux cibler les interventions pédagogiques, posséder des données fiables sur les forces et faiblesses afin de mieux informer l'élève et ses parents.

L'école doit donc se tourner vers des pratiques d'évaluation qui donnent une image plus nuancée du processus d'apprentissage de l'élève et qui valorisent les réussites. Que ce soit en complément ou en remplacement des outils traditionnels, de plus en plus d'écoles ont déjà recours à des modes d'évaluation qui répondent à cette nécessité : portfolio, complément au bulletin, grille de compétences, ... Ce chapitre donne un aperçu des pratiques innovantes mises en œuvre.

Pour accompagner le personnel enseignant dans son développement professionnel, l'évaluation selon l'approche par compétences figure parmi les priorités retenues dans le dispositif de formation continue (voir chapitre IX).

II.1 Le point à la rentrée 2008-2009

Enseignement fondamental

Pour le cycle 1 (éducation préscolaire), un nouvel outil d'observation qui permet d'observer et de documenter le développement de l'enfant a été élaboré et finalisé (*Lëtzebuenger Beobachtungskonzept fir den 1. Zyklus - LBK1*).

Les 5 écoles en mouvement qui travaillent sur la base des socles de compétences utilisent trois nouveaux outils d'évaluation : le portfolio, la grille des compétences et le bilan de fin de cycle. Ces outils d'évaluation formative rendront compte du parcours d'apprentissage des élèves. Ils remplacent le bulletin traditionnel.

D'autres écoles primaires sont également engagées dans des projets qui portent sur des méthodes d'évaluation innovantes.

Enseignement post-primaire

Pour l'allemand, le français et les mathématiques, un complément au bulletin est introduit dans toutes les classes de 7^e. Il apporte une appréciation plus nuancée des compétences de l'élève dans les domaines de compétences visés.

En classe de langue, la pondération des 4 domaines de compétences (activités langagières) a été déterminée par les Commissions nationales pour les programmes des branches concernées.

Pour l'allemand et le français, les critères de correction existants seront révisés en 2008-2009 en vue d'une adaptation à l'approche par compétences.

13 lycées pilotes étendent l'utilisation du complément au bulletin aux classes de 6^e / 8^e.

II.2 L'évaluation à l'enseignement fondamental

II.2.1 Les écoles en mouvement

Dans le cadre de l'approche par compétences, les écoles en mouvement adoptent de nouvelles méthodes d'évaluation : le portfolio, la grille de compétences et le bilan de fin de cycle. Ces instruments répondent à la nécessité de documenter les apprentissages et les progrès des élèves pour aboutir à une évaluation plus nuancée et plus positive. Ils remplacent le bulletin traditionnel à note chiffrée.

Pour plus de détails, voir chapitre 1.2.2.

II.2.2 Un nouveau concept pour l'observation de l'enfant : le LBK1

Un outil d'observation qui permet de documenter le développement et les progrès de l'enfant au cycle 1 (éducation préscolaire) a été élaboré sur la base d'un concept autrichien, le *Salzburger Beobachtungskonzept für Kindergärten*, en concertation avec le professeur Andreas Paschon de l'Université de Salzbourg. Ce concept, nommé LBK1 (*Lëtzebuurger Beobachtungskonzept fir den 1. Cycle*), a été adapté au contexte spécifique luxembourgeois.

En 2007, plus de 100 institutrices et instituteurs de l'éducation préscolaire ont participé à des formations sur l'utilisation du LBK1. Pendant une période de mise à l'essai qui s'étendra jusque 2011, les expériences des enseignantes qui travaillent déjà avec l'outil seront documentées et évaluées en vue d'adapter, de valider et d'affiner le concept .

Le concept luxembourgeois LBK1 permet de documenter les processus d'apprentissage et de développement de chaque enfant dans 12 domaines de développement : motricité globale, motricité fine, les domaines social, langagier et cognitif, les domaines concernant la vie affective, le comportement lors du travail et du jeu, le domaine relatif aux perceptions sensorielles, les domaines concernant la musique et le rythme, la créativité et le domaine plus transversal qui concerne l'élaboration d'un concept stable de soi-même. Le concept permet de documenter le niveau de développement des compétences du socle pour le cycle 1 tout en respectant la trajectoire individuelle de chaque enfant. La combinaison et l'interconnexion des domaines de développement ainsi que la prise en considération des informations personnelles permettent de voir l'enfant comme personnalité avec ses forces et ses faiblesses, ses besoins, ses intérêts et ses capacités ainsi que son vécu personnel.

Le concept se caractérise par une approche positive des apprentissages de l'enfant : il part de ce que l'enfant sait déjà faire. Il permet aux enseignants de documenter les progrès accomplis par chaque enfant dans les différents domaines, de relever ce qui est « exceptionnel » dans son profil afin de pouvoir remédier, si nécessaire, à d'éventuels retards et en même temps l'aider à développer ses talents. L'observation et la

documentation des progrès permettent une plus grande transparence du travail pédagogique et une meilleure information ainsi qu'une collaboration étroite avec les familles des enfants.

II.2.3 Une évaluation plus motivante : l'expérience de plusieurs écoles primaires

Afin d'engager l'école dans un processus de réflexion et d'exploration de nouveaux modèles d'évaluation, le ministère soutient la mise en œuvre de projets qui visent à mieux documenter le processus d'apprentissage et les progrès de l'élève.

À l'enseignement primaire, de multiples projets sont en cours. À titre d'exemple, on peut citer des écoles au Nord du pays et à Esch-sur-Alzette.

II.2.3.1 Écoles du Nord du pays

Depuis quelques années, plusieurs écoles primaires du Nord du pays (Harlange, Vichten, Heiderscheid, Wiltz, Koetschette) ont commencé à mettre en œuvre des pratiques d'évaluation qui valorisent les progrès des élèves et permettent de documenter d'une manière plus nuancée les acquis et les compétences des élèves. L'objectif est notamment d'aboutir à une plus grande transparence pour les parents et de meilleures possibilités de diagnostic.

Les nouvelles pratiques mises en œuvre portent notamment sur :

- l'abandon, sur le bulletin traditionnel, de la notation à points, remplacée par une notation qui synthétise les progrès réalisés par les élèves ;
- l'ajout d'un complément au bulletin qui décrit le développement des compétences et les acquis progressifs dans les branches dites principales;
- l'utilisation du portfolio, dossier dans lequel l'élève recueille ses travaux personnels ;
- l'introduction d'une note « application » qui rend compte de l'engagement de l'élève dans les différents domaines de compétences des branches principales.

En 2007-2008, presque 600 élèves ont été évalués à l'aide d'une version modifiée du bulletin ainsi que par un complément qui détaille les compétences et les connaissances pertinentes des branches dites principales du cycle respectif.

Dans toutes les écoles concernées, les nouvelles pratiques d'évaluation ont été présentées au préalable aux parents, qui sont informés en continu des performances de leurs enfants. Les parents se sont très vite habitués à l'interprétation des nouveaux outils d'évaluation et n'ont pas regretté l'absence de notes chiffrées. Ils estiment que les nouvelles modalités offrent une plus grande transparence et ont eu une influence positive sur l'estime de soi et la motivation des enfants.

Quant aux enseignants, la très grande majorité témoignent d'une plus grande satisfaction professionnelle et affirment vouloir continuer à travailler avec les nouveaux modes d'évaluation. Pour d'aucuns, ces outils ont suscité un changement des pratiques pédagogiques en classe dès lors qu'ils ont été amenés à observer plus systématiquement les enfants et à repenser leurs méthodes d'enseignement.

II.2.3.2 École primaire Jean-Jaurès à Esch-sur-Alzette

L'école à journée continue Jean-Jaurès à Esch-sur-Alzette, qui a ouvert ses portes en septembre 2006, travaille elle aussi avec des méthodes d'évaluation innovantes.

Dès le cycle 1, chaque enfant établit un portfolio avec l'aide du tuteur. Ce portfolio se compose de travaux sélectionnés, représentatifs des différentes branches d'apprentissage, et donne un aperçu des connaissances et des compétences que l'enfant a développées. L'analyse de ces informations avec le tuteur conduit à l'amélioration des capacités d'auto-évaluation. Les enfants du cycle 2 reçoivent également un rapport écrit sur les progrès accomplis et les compétences développées. L'évaluation est faite en continu tout au long du cycle.

Dans les cycles 3 et 4, des tests et des devoirs en classe sont organisés ; ils ne sont pas organisés de manière systématique pour l'ensemble du groupe-classe, mais doivent au contraire s'adresser au groupe d'enfants ayant développé les capacités requises pour se soumettre à cette forme d'évaluation.

II.2.3.3 École primaire « Ale Lycée » à Esch-sur-Alzette

Le projet de l'école primaire « Ale Lycée » à Esch-sur-Alzette a comme objectif de repenser l'évaluation et d'adopter un concept d'évaluation formative.

Au cycle 1, les enseignants établissent, à partir de cahiers d'observation, une grille qui leur permet de faire un inventaire exhaustif des compétences de l'enfant. À partir de cette grille et en se basant surtout sur les intérêts des enfants, ils cherchent des pistes pour les aider à progresser.

À partir du cycle 2, une grille d'évaluation des compétences est utilisée en complément au bulletin officiel. Cette grille est explicite et informe les parents, l'élève et les enseignants de ce que l'enfant est capable de faire.

La remise de bulletins se fait lors d'entretiens individuels de 20 à 30 minutes, entretiens préparés à partir de ce qui est observé, noté, remarqué en classe. Ceci a comme objectif de constater les progrès faits par l'enfant, de discuter des problèmes éventuels, de proposer des aides ciblées et de valoriser ce que l'enfant a déjà acquis comme compétences et connaissances.

Au cycle supérieur un portfolio, établi au cours des deux années du cycle, contenant diverses productions écrites des enfants, est utilisé comme moyen d'évaluation formative et lors de l'orientation de l'élève.

II.3 L'évaluation à l'enseignement post-primaire

II.3.1 Une évaluation plus nuancée: le complément au bulletin

À partir de la rentrée scolaire 2008-2009, tous les élèves 7^e de l'enseignement secondaire et secondaire technique bénéficient d'un enseignement des langues (allemand et français) qui tient compte de 4 domaines de compétences (activités langagières) : 1. écrire des textes (production écrite), 2. compréhension écrite, 3. compréhension orale, 4. parler, communiquer et écouter (production orale). De même, en mathématiques, l'approche par compétences introduit la distinction entre quatre domaines de compétences : 1. résoudre des problèmes et modéliser, 2. argumenter et communiquer, 3. figures du plan et de l'espace, 4. nombres et opérations.

La finalité de l'approche par compétences est de développer les compétences définies dans chacun des domaines ainsi identifiés. Il n'est donc que logique que l'évaluation rend compte des acquis et de la progression dans ces domaines.

Le bulletin traditionnel des notes à l'enseignement est maintenu. Y est joint un complément au bulletin qui fournit des informations plus détaillées dans les différents domaines de compétences en allemand, en français et en mathématiques.

Les 13 lycées pilotes qui avaient opté en 2007-2008 pour le complément au bulletin en classe de 7^e utiliseront la nouvelle version du complément en classe de 6^e et 8^e.

Le complément au bulletin présente plusieurs avantages :

- il permet une meilleure appréciation et une interprétation plus nuancée des connaissances et compétences de l'élève dans les différents domaines de compétence ;
- à l'élève, il permet de mieux se rendre compte de ses performances, et dès lors rend l'évaluation plus transparente et donc plus motivante ;
- aux parents, il permet de mieux suivre l'enfant dans sa démarche d'apprentissage,
- à l'enseignant, il permet de mieux orienter les mesures d'appui et d'optimiser ainsi la prise en charge des élèves en difficulté.

II.3.2 L'instruction ministérielle sur l'évaluation adaptée à l'approche par compétences

Afin d'assurer aux enseignants de l'enseignement post-primaire la flexibilité nécessaire pour adapter les tests et contrôles aux besoins de l'approche par compétences, l'instruction ministérielle sur l'évaluation des élèves a été modifiée en conséquence. Ainsi, les modalités ont été adaptées de façon que le titulaire puisse substituer la note moyenne de plusieurs contrôles à une note de devoir en classe. Par ailleurs, comme par le passé, un devoir en classe pourra se dérouler, pour des raisons pédagogiques, en deux temps.

II.3.3 La pondération entre les 4 activités langagières en cours de langues

Pour l'allemand et le français, les Commissions nationales pour les programmes ont défini une pondération entre les 4 domaines de compétence (activités langagières) à la lumière des expériences faites en 2007-2008 dans les 13 lycées pilotes qui ont travaillé avec le complément au bulletin. La pondération figure dans le plan d'études des classes respectives.

En 2008-2009, les critères de correction seront révisés.

III LE PLAN D'ACTION LANGUES (PAL)

Publié en mars 2007 et issu d'un processus de réflexion mené avec l'ensemble des acteurs scolaires, le Plan d'action pour le réajustement de l'enseignement des langues (PAL) met en oeuvre les conclusions du Profil de la politique linguistique éducative du Grand-Duché de Luxembourg, élaboré par des experts du Conseil de l'Europe en 2006. Il définit un ensemble cohérent de mesures qui convergent pour améliorer durablement les compétences en langues de tous les élèves de l'école luxembourgeoise.

Le détail quant aux objectifs et aux contenus du PAL peut être consulté sur le site du ministère : http://www.men.public.lu/priorites/enseignement_langues/index.html

La définition et l'évaluation des compétences que les élèves doivent atteindre en langues sont au cœur du PAL.

L'avancement des travaux dans les domaines liés à ces deux priorités – la définition des socles de compétences en langues, la mise en œuvre d'une évaluation plus nuancée, la formation continue, l'évaluation des compétences au niveau national – est détaillé dans les chapitres respectifs de ce dossier de presse. En 2007-2008, ces travaux ont notamment porté sur l'élaboration d'un document cadre pour la mise en œuvre de l'approche par compétences dans l'enseignement des langues (*Bildungsstandards Sprachen*), le remaniement des programmes de 7^e sur la base de ce document, la mise en place du complément au bulletin dans toutes les classes de 7^e ES et EST et l'adaptation des modalités d'évaluation en vigueur, la préparation du projet « écoles en mouvement » à l'enseignement fondamental, la construction d'un outil d'évaluation standardisé qui sera mis en place dans toutes les classes de 3^e année primaire et de 5^e/9^e à l'enseignement post-primaire, l'élaboration d'un programme de formation continue en adéquation avec les priorités du PAL.

Outre les travaux portant sur les compétences et l'évaluation, les groupes de travail du ministère s'emploient à la mise en œuvre des nombreuses autres actions du PAL. À titre d'exemple, on peut citer l'élaboration d'un document de réflexion sur l'éducation et l'ouverture aux langues, la préparation d'une campagne de sensibilisation sur l'importance de guider les tout jeunes enfants dans la découverte des livres, l'élaboration de matériel didactique pour l'apprentissage du luxembourgeois langue étrangère à l'intention des élèves nouveaux arrivants de plus de 12 ans.

Pour 2008-2009, les priorités liées au PAL s'inscriront dans la continuité de celles de 2007-2008.

IV NOUVEAUTÉS ET ACTUALITÉS À LA RENTRÉE 2008-2009

Ce chapitre présente les nouveautés de la rentrée scolaire 2008-2009 qui ne sont pas reprises dans les chapitres dédiés à l'approche par compétences et à l'évaluation.

IV.1 Enseignement fondamental

IV.1.1 Ouverture de Eis Schoul à Luxembourg-Kirchberg

Organisée en journée continue intégrée et implantée à Luxembourg-Kirchberg, la nouvelle école préscolaire et primaire *Eis Schoul* ouvre ses portes à la rentrée 2008-2009.

Pour les détails, voir chapitre VII.2.

IV.1.2 Scolaria, nouvel outil pour la gestion électronique des écoles fondamentales

Les débuts de l'application Scolaria remontent au milieu des années 90 : c'est à cette époque que le ministère a mis à la disposition des communes une application pour la présentation cohérente des procédures administratives liées à l'organisation scolaire.

IV.1.2.1 *Scolaria – organisation scolaire*

Depuis 2002, Scolaria permet aux communes d'établir leur organisation scolaire et de l'intégrer dans une base de données mise en place au ministère. Ainsi, les inspecteurs, les bureaux régionaux et le service de l'éducation préscolaire et de l'enseignement primaire du ministère peuvent consulter, par accès Internet, l'ensemble des données relatives à l'organisation scolaire.

En septembre 2008, deux autres modules, à savoir la gestion des élèves et la gestion du personnel enseignant, viennent s'ajouter à cette première application. L'interaction entre les 3 modules permet au module *Scolaria-gestion des élèves* de puiser des données dans *Scolaria – organisation scolaire*. L'accès à *Scolaria-gestion des élèves* est réservé aux enseignants enregistrés dans *Scolaria – gestion du personnel*.

IV.1.2.2 *Scolaria – gestion des élèves*

À partir de la rentrée 2008-2009, la gestion électronique remplacera progressivement le registre de classe en permettant aux enseignants de l'éducation préscolaire et de l'enseignement primaire la saisie et la gestion des élèves de leur classe par une interface web. L'application *Scolaria-gestion des élèves* allège considérablement la tâche administrative des enseignants tant de l'éducation préscolaire que de l'enseignement primaire. Elle permet également d'imprimer les données ainsi saisies pour les intégrer dans le registre de classe qu'elle remplacera progressivement.

Au moment de leur entrée à l'école luxembourgeoise, les élèves sont inscrits dans la base de données par l'enseignant, moyennant la saisie du simple numéro de matricule. Le travail de saisie supplémentaire à fournir par les enseignants se limite à quelques données supplémentaires, telles que la progression scolaire de l'élève et ses habitudes langagières. Il va sans dire que les exigences de la Commission nationale pour la protection des données (CNPD) sont rigoureusement observées.

Les inspecteurs bénéficient d'un outil de recherche avancé qui leur permet de faire des enquêtes complexes sur l'ensemble des données relevant de leur arrondissement d'inspection, par exemple la consultation de l'horaire individuel de chaque enseignant ainsi que l'horaire d'une classe.

Il est également prévu de réaliser dans un proche avenir une intégration des données de *Scolaria-gestion des élèves* avec les programmes de gestion au niveau communal. Cette approche devra notamment permettre un contrôle plus efficace de l'obligation scolaire.

À partir de la rentrée 2008/2009, les renseignements de service de tous les enseignants, titulaires et surnuméraires, sont saisis dans ce module, qui s'adresse essentiellement au service du personnel des écoles du ministère.

L'application Scolaria est dotée de textes d'aide en ligne très élaborés. Un guide d'utilisation est transmis à chaque école et un helpdesk est mis en place. Des présentations aux enseignants ont lieu lors de la rentrée scolaire.

Après la première phase d'utilisation qui s'étend du 10 septembre au 15 octobre, une évaluation du logiciel sera faite et permettra d'établir, à partir des expériences faites et des desiderata exprimés, les nouvelles fonctionnalités à intégrer dans des versions futures.

IV.1.2.3 *Scolaria – gestion du personnel enseignant*

Le pilotage de notre système scolaire repose sur la disponibilité de données chiffrées fiables et d'indicateurs pertinents. Par ailleurs, à l'aube du changement de paradigme que sera la nomination étatique des enseignants de l'enseignement fondamental, ces données sont indispensables à la planification des besoins en personnel enseignant et à la gestion du système scolaire. S'y ajoute la nécessité de disposer d'une application permettant de gérer les remplacements des enseignants.

Le module Scolaria - gestion du personnel répond à cette nécessité en permettant la gestion efficace de l'activité du corps enseignant de l'enseignement fondamental.

IV.1.3 MILA, nouvelle édition revue et adaptée à l'approche par compétences

À partir de la rentrée 2008-2009, les premières années d'études travailleront avec une version revue et adaptée de Mila, matériel de base pour l'apprentissage du langage oral et écrit en langue allemande.

Le nouveau matériel Mila correspond désormais aux exigences posées par une approche par compétences. Les changements les plus importants portent notamment sur les points suivants :

1. La cohérence de l'apprentissage de la lecture et de l'écriture est renforcée par une meilleure structuration de l'introduction des graphèmes selon la démarche « parler, écouter, lire, écrire ».
2. La communication orale est favorisée par le concept des « *Wimmelbilder* » où, à partir d'une situation de départ globale, on se focalise progressivement sur des situations de communication spécifiques.
3. La communication orale est simplifiée par le recours à un vocabulaire réduit, fortement contextualisé et redondant au travers des différentes situations d'apprentissage.
4. La compréhension écrite englobe désormais l'interprétation et l'évaluation des textes.

Finalement, le matériel sera assorti d'un coffret pédagogique comportant plusieurs séries de jeux didactiques. Ces outils seront parfaitement adaptés aux besoins des élèves qui ne maîtrisent pas suffisamment la langue allemande et visent en premier lieu l'acquisition du vocabulaire de base.

IV.1.4 La carrière de l'instituteur à l'enseignement fondamental

Confronté à la demande de revalorisation de la carrière de l'instituteur à l'enseignement fondamental, le Gouvernement a clairement fait savoir que les institutrices et les instituteurs constituent l'unique catégorie d'agents publics avec laquelle il envisageait d'entamer des pourparlers sur un éventuel reclassement, ceci en raison du fait que la mise en œuvre de la réforme de l'enseignement fondamental induit une modification de leur tâche et de leur temps de travail.

Les différentes propositions que le Gouvernement a présentées aux syndicats allaient toutes dans la même direction: d'une part, reclasser les instituteurs de la carrière moyenne dans la carrière supérieure, et d'autre part faire en sorte que les institutrices et les instituteurs soient davantage présents à l'école, c.-à-d. davantage disponibles pour les élèves et pour la concertation au sein de l'équipe pédagogique d'une même école.

IV.2 Enseignement post-primaire

IV.2.1 Ouverture de l'Atert-Lycée à Redange

À partir de la rentrée scolaire 2008-2009, l'Atert-Lycée à Redange vient enrichir l'offre scolaire de la région Nord du pays.

Pour les détails, voir chapitre VII.2.

IV.2.2 Un nouveau cours de sciences naturelles au cycle inférieur

Enseigner les sciences au-delà de la branche de biologie pour stimuler l'esprit scientifique des élèves à un âge où ils sont fortement intéressés par les sciences et la technique – tel est l'objectif du nouveau cours de sciences naturelles qui est introduit en classe de 7^e en 2008-2009 et qui sera étendu aux classes de 6^e /8^e en 2009-2010.

L'introduction du cours de sciences naturelles au cycle inférieur permet également d'assurer la continuité entre l'éveil aux sciences et les sciences naturelles à l'enseignement fondamental et l'enseignement des sciences à l'enseignement post-primaire.

Le cours est conçu dans une approche pluridisciplinaire entre la biologie, la chimie et la physique et fonctionne à raison de 2,5 leçons hebdomadaires. Parallèlement à l'acquisition de connaissances scientifiques, l'accent est mis sur l'apprentissage par des activités d'observation, d'expérimentation et d'investigation. C'est pourquoi les élèves bénéficient d'une leçon à mi-effectif qui sera dédiée aux travaux pratiques.

Le cours de sciences naturelles en 7^e fonctionne sur la base de socles de compétences élaborés en 2007 par un groupe de travail mixte composé de professeurs de l'enseignement secondaire et secondaire technique, en collaboration avec le *Institut für Pädagogik der Naturwissenschaften* de Kiel et l'Université du Luxembourg. Ces socles ont été mis à l'essai et validés en 2007-2008 dans le cadre de projets pilotes réalisés par des équipes pluridisciplinaires à l'Athénée de Luxembourg, au Nordstadlycée, au Lycée technique Josy Barthel de Mamer et à l'École privée Fieldgen.

IV.2.3 Vers l'organisation modulaire du cycle supérieur de l'enseignement secondaire

La question d'une organisation de l'enseignement en modules est souvent évoquée lorsqu'il s'agit de réfléchir sur la manière dont on peut offrir un enseignement plus général et flexible et améliorer les possibilités de choix individuels des élèves. Jusqu'à présent, seul l'enseignement offert dans le cadre de l'eBac a été organisé en modules.

Un projet qui consiste à transposer les programmes des différentes sections de la division supérieure de l'ES en modules a été préparé en 2007-2008 et sera mis en œuvre en 2008-2009.

Dans un premier temps cette transposition, à laquelle participent quelque 70 enseignants, répond à trois demandes:

- celle du Lycée Michel Rodange, qui travaille à un projet d'études accélérées. Il est prévu que dans certaines sections des élèves ayant des facilités pour étudier puissent parcourir en 3 années les quatre années de la division supérieure ;
- celle du Neie Lycée qui souhaite réserver une plage horaire pour apprendre aux élèves des classes supérieures à réaliser des travaux en autonomie et pour les préparer ainsi aux études universitaires. De ce fait les programmes en vigueur doivent être organisés de manière plus rationnelle. La modularisation rend possible une telle organisation ;
- celle de l'eBac où la création de modules est la *conditio sine qua non* d'un apprentissage que l'apprenant peut faire non pas en classe pendant un cours, mais

à domicile à un moment où il se sent prêt et disponible. Le fait que ces modules offerts sur Internet soient aussi accessibles aux élèves qui participent aux projets du Lycée Michel Rodange et du Neie Lycée leur donne la possibilité d'approfondir ou de refaire certains éléments en dehors des heures de cours.

Dans un second temps, l'évaluation du projet montrera dans quelle mesure tous les ou une partie des éléments pourront être généralisés pour l'ensemble du système de l'enseignement post-primaire.

IV.2.4 Les chargés d'éducation et les chargés de cours

IV.2.4.1 Le contrat de travail des chargés d'éducation

La Cour administrative a reconnu par arrêt du 30 janvier 2007 le caractère à durée indéterminée du contrat de travail conclu entre un chargé d'éducation requérant et l'État au motif que la durée des contrats à durée déterminée successifs avait dépassé vingt-quatre mois et qu'ils avaient été renouvelés plus de deux fois. Le Gouvernement en Conseil a déclaré ces principes d'application générale aux employés de l'État dépendant du département de l'Éducation nationale et de la Formation professionnelle, sous condition que ces agents se trouvent dans la même situation de fait et de droit.

Le Gouvernement a décidé de même que les contrats de travail à durée déterminée des agents en service au moment du prononcé de l'arrêt, seraient requalifiés en contrats de travail à durée indéterminée dès que leur durée totale atteindrait vingt-quatre mois ou qu'ils auraient été renouvelés plus de deux fois, sur proposition motivée du chef d'administration concerné.

Dans l'enseignement post-primaire, l'application de ces mesures a abouti dès avant la rentrée scolaire de 2007 à la conclusion de près de 400 nouveaux contrats à durée indéterminée sous le statut du chargé d'éducation; une centaine d'autres engagements à durée déterminée ont été transformés en contrats à durée indéterminée au courant de l'année scolaire 2007/2008.

En ce qui concerne l'éducation préscolaire et l'enseignement primaire, les ministres de l'Éducation nationale et de la Formation professionnelle, de l'Intérieur et de l'Aménagement du Territoire ainsi que le président du Syvicol ont appelé les autorités communales à procéder de façon similaire avec leurs chargés de cours.

Les principes retenus par les juridictions administratives ont servi de base à l'élaboration de nouvelles mesures, notamment

- a. le projet de loi n° 5787 portant création d'une réserve nationale de maîtres-auxiliaires pour les lycées et les lycées techniques, dont le dépôt a été autorisé par arrêté grand-ducal du 1^{er} octobre 2007,
- b. les amendements gouvernementaux au projet de loi n° 5760 concernant le personnel de l'enseignement fondamental, dont la Chambre des Députés a été saisie par dépêche de la Secrétaire d'État aux Relations avec le Parlement en date du 28 novembre 2007.

Ces initiatives législatives sont destinées à donner un cadre cohérent et conforme aux dispositions du Code du Travail à l'engagement des chargés de cours et chargés d'éducation des différents ordres d'enseignement.

IV.2.4.2 L'application du règlement grand-ducal du 24 juillet 2007 portant fixation de la tâche des enseignants des lycées et lycées techniques aux chargés de cours et aux chargés d'éducation

Au courant des derniers mois, le Tribunal administratif a eu à toiser deux recours introduits contre le règlement grand-ducal du 24 juillet 2007 portant fixation de la tâche des enseignants des lycées et lycées techniques.

1. Le 30 octobre 2007 un certain nombre de chargés de cours des lycées et lycées techniques avaient introduit une requête en annulation de ce règlement, au motif que ses dispositions violeraient l'article 10bis (1) de la Constitution qui dispose que " Les Luxembourgeois sont égaux devant la loi."

Les requérants contestaient plus particulièrement le fait que le règlement grand-ducal réservait le bénéfice de certaines modulations de la tâche, notamment la décharge pour ancienneté et les coefficients attribués aux leçons, aux seuls professeurs, instituteurs, maîtres de cours spéciaux et maîtres d'enseignement technique, alors que les candidats à une fonction d'enseignant, les stagiaires, les chargés de cours et les chargés d'éducation en étaient exclus.

Par jugement du 4 juin 2008, le Tribunal administratif, première chambre, a annulé le règlement grand-ducal 24 juillet 2007 portant fixation de la tâche des enseignants des lycées et lycées techniques comme violant par son traitement différencié des chargés de cours par rapport aux professeurs le principe d'égalité de traitement inscrit dans la Constitution.

La ministre de l'Éducation nationale a interjeté appel de ce jugement devant la Cour administrative.

2. Le 23 octobre 2007, deux maîtres d'enseignement technique avaient pour leur part introduit une requête en annulation du même règlement, au motif que ses dispositions violeraient certaines dispositions de la Constitution, notamment les articles 10bis et 36.

Par jugement du 23 juillet 2008, le Tribunal administratif, deuxième chambre, vient de débouter les deux requérants.

3. Par ailleurs, un certain nombre de chargés d'éducation viennent d'introduire des recours gracieux en vue de voir assimiler leur statut actuel à celui respectivement des chargés de cours en ce qui concerne la tâche réglementaire et le classement et à celui des titulaires en ce qui concerne les coefficients et la décharge pour ancienneté. Le service du personnel des écoles procède actuellement à l'analyse de ces recours.

V LA RÉFORME DE L'ENSEIGNEMENT FONDAMENTAL

Le projet de loi portant organisation de l'enseignement fondamental a été introduit dans la procédure législative le 24 août 2007, ensemble avec le projet de loi sur l'obligation scolaire et le projet de loi concernant le personnel de l'enseignement fondamental.

La réforme a pour objectif de doter l'éducation préscolaire et l'enseignement primaire des structures et du cadre qui leur permettent de répondre de manière plus efficace aux besoins réels de sa population scolaire toujours plus hétérogène.

Le détail du projet de réforme peut être consulté sur le site Internet du ministère : http://www.men.public.lu/priorites/loi_primaire/index.html

Le projet de loi portant organisation de l'enseignement fondamental ainsi que le projet de loi relative à l'obligation scolaire ont été discutés et amendés au sein de la Commission parlementaire de l'Éducation nationale de la Chambre des Députés, suite aux avis respectifs formulés par le Conseil d'État. La Haute Corporation a salué les innovations en matière pédagogique, visant en premier lieu la réussite de tous les élèves ainsi que l'instauration des équipes pédagogiques et des comités d'école susceptible d'améliorer l'organisation des apprentissages et la gestion des écoles. Les textes comportant les amendements finalement adoptés par la Commission parlementaire ont été expédiés au Conseil d'État pour avis le 26 août 2008.

Au niveau administratif, l'année scolaire 2007-2008 a été consacrée aux travaux préparatifs à la mise en œuvre des 3 projets de loi. Ces travaux ont notamment porté sur l'élaboration des règlements grand-ducaux qui seront pris en exécution des futures lois. En juin 2008, les projets de règlements grand-ducaux suivants ont été approuvés par le Gouvernement en conseil, puis soumis pour avis au Conseil d'État et à la Commission parlementaire de l'Éducation nationale :

1. Projet de règlement grand-ducal fixant les missions et le fonctionnement de l'équipe pédagogique et les attributions du coordinateur de cycle.
2. Projet de règlement grand-ducal fixant les lignes directrices du plan de réussite scolaire.
3. Projet de règlement grand-ducal déterminant les modalités suivant lesquelles un enfant peut être scolarisé dans une école d'une commune autre que sa commune de résidence.
4. Projet de règlement grand-ducal concernant la saisie et le traitement des données nominatives des élèves.
5. Projet de règlement grand-ducal fixant le fonctionnement des commissions d'inclusion scolaire régionales.
6. Projet de règlement grand-ducal déterminant les modalités d'établissement du contingent de leçons attribuées aux communes pour assurer l'enseignement.
7. Projet de règlement grand-ducal fixant la composition et les modalités de fonctionnement du comité d'école et du comité de cogestion, la composition du corps électoral et les modalités d'élection des membres, le calcul du volume des leçons supplémentaires mis à disposition des comités.
8. Projet de règlement grand-ducal concernant les règles de conduite et l'ordre intérieur communs à toutes les écoles.

VI LA RÉFORME DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE

Le projet de loi portant réforme de la formation professionnelle a été introduit dans la procédure législative en octobre 2006. L'objectif de l'ambitieux projet de modernisation est d'améliorer la qualité de la formation professionnelle en vue d'une meilleure insertion sur le marché du travail, de diminuer le taux d'échec et de favoriser l'accès à la formation tout au long de la vie. Des amendements au projet ont été proposés par le gouvernement en octobre 2007.

Le contexte, les objectifs et les principaux éléments novateurs de la réforme sont détaillés sur le site du ministère : http://www.men.public.lu/priorites/formation_professionnelle/index.html

En décembre 2007, le Conseil d'État a émis son avis relatif au projet de loi portant réforme de la formation professionnelle. En février 2008, le Président de la Chambre des Députés a soumis au Conseil d'État une série d'amendements, sur la base de l'avis et des propositions de textes faites par la Haute Corporation. Des amendements gouvernementaux d'ordre technique ont encore été introduits en avril 2008.

Une dizaine de règlements grand-ducaux sont en préparation et seront envoyés pour avis dès que le projet de loi aura été voté.

Entre-temps, les travaux préparatoires pour la mise en œuvre de la réforme vont bon train. La réforme des programmes-cadres des 112 formations professionnelles est prise en charge par environ 60 équipes curriculaires composées chacune de 2 à 6 experts enseignants et de 2 à 6 experts du monde professionnel. Les équipes curriculaires sont pilotées par 10 enseignants-coordonateurs.

Comme la grande majorité des personnes impliquées dans le projet ne possède que peu d'expériences et de connaissances dans l'élaboration de curricula selon une approche par compétences, il est indispensable de mettre en place une offre de formation et un accompagnement méthodologique. La mise en œuvre de la réforme sur le terrain exige en outre la préparation et la formation des formateurs en milieu scolaire et en milieu professionnel.

Pour ces raisons, le ministère a décidé de coopérer avec le *Bundesinstitut für Berufsbildung* (BIBB) de Bonn ainsi qu'avec l'université de St. Gallen dans les domaines suivants:

1. le développement de la méthodologie pour l'élaboration et la révision des programmes de formation et la définition de critères d'évaluation, y compris l'élaboration de guides y relatifs ;
2. la préparation, l'accompagnement et la formation des enseignants-coordonateurs des équipes curriculaires ;
3. la préparation, l'accompagnement et la formation des membres des équipes curriculaires ;
4. la préparation et la formation des formateurs en milieu scolaire et en milieu professionnel à la mise en œuvre des objectifs de la réforme sur le terrain. Cette intervention comprend le développement d'instruments et d'épreuves d'évaluation fondés sur une approche par compétences ;
5. le développement de projets intégrés fondés sur une approche par compétences ;
6. l'évaluation continue du projet de réforme et l'exploitation des résultats pour la régulation du processus de pilotage stratégique du projet.

VII L'EXTENSION DE L'OFFRE SCOLAIRE

Depuis 2004, l'Éducation nationale s'emploie à multiplier les voies d'accès à des formations diplômantes et les offres de parcours scolaires innovants pour répondre aux besoins d'une population scolaire toujours plus hétérogène et de permettre à chaque jeune de trouver sa forme de réussite.

Ainsi le paysage scolaire a été progressivement enrichi des offres scolaires suivantes :

- septembre 2005 : ouverture du Neie Lycée, établissement post-primaire à journée continue innovant en matière de méthodes d'enseignement et d'évaluation ;
- septembre 2006 : ouverture de l'école primaire Jean Jaurès, organisée en journée continue ;
- octobre 2006 : mise en place de la formation eBac, formation à distance sous forme de blended learning menant à l'obtention du baccalauréat ;
- septembre 2006 : introduction, au Lycée technique du Centre, de classes préparant au diplôme du baccalauréat international en langue française ;
- septembre 2007 : introduction, à l'Athénée de Luxembourg, de classes préparant au diplôme du baccalauréat international en langue anglaise ;
- septembre 2007 : ouverture du Schengen-Lyzeum Perl, école post-primaire germano-luxembourgeoise combinant les éléments des deux systèmes éducatifs.

En 2008-2009, de nouvelles offres scolaires viennent encore s'y s'ajouter.

VII.1 Le point à la rentrée 2008-2009

Enseignement fondamental

Eis Schoul, école préscolaire et primaire de recherche fondée sur la pédagogie inclusive, ouvre ses portes à Luxembourg-Ville et accueille pour sa première année de fonctionnement 96 élèves.

La convention entre la Ville d'Esch-sur-Alzette et le SCRIPT (Service de coordination de la recherche et de l'innovation pédagogiques et technologiques) du ministère, portant sur la consolidation et l'affinement du concept pédagogique de l'école primaire Jean-Jaurès, a été prolongée jusqu'en 2010.

Enseignement post-primaire

L'Atert-Lycée ouvre ses portes à Redange et accueille 430 élèves répartis sur 18 classes.

Au Neie Lycée, un projet de loi prévoit l'extension au cycle supérieur de l'ES.

L'eBac propose désormais des cours de préparation et un test d'admission en ligne à l'intention des candidats qui ne remplissent pas les conditions d'admission.

VII.2 Une contribution clé à la diversification de l'offre scolaire : *Eis Schoul*

Organisée en journée continue intégrée et implantée à Luxembourg-Kirchberg, la nouvelle école préscolaire et primaire de recherche *Eis Schoul* ouvre ses portes à la rentrée 2008-2009. Pour sa première année de fonctionnement, *Eis Schoul* accueille 96 enfants de l'éducation précoce à la 5^e année primaire. Le concept pédagogique innovateur avait rencontré un vif succès auprès des parents : lors de la phase de pré-inscription de janvier à mars 2008, plus de 600 enfants avaient été inscrits.

Eis Schoul innove en matière de méthodes d'apprentissage, d'enseignement et d'évaluation. De par son concept pédagogique, elle vise une meilleure gestion de l'hétérogénéité des élèves et une intégration réussie de tous les enfants, quelles que soient leurs différences et leurs difficultés.

Pour réaliser cet objectif, *Eis Schoul* repose sur deux piliers essentiels:

1. la pédagogie inclusive: *Eis Schoul* considère la diversité des enfants comme une richesse qui permet de multiplier les connaissances et les expériences. L'enseignement est différencié et tient compte des multiples capacités et besoins de chacun. En même temps, l'enseignement favorise la coopération entre élèves.
2. la recherche: *Eis Schoul* développe de nouvelles formes d'apprentissage, d'enseignement et d'évaluation dans le cadre d'une étroite collaboration avec l'Université du Luxembourg. La recherche porte notamment sur les conditions de mise en place et de développement de pratiques inclusives, sur l'utilisation et l'apprentissage des langues à l'école ainsi que sur la transférabilité de ces pratiques dans le système scolaire.

Le concept pédagogique de *Eis Schoul* se résume comme suit:

- *Eis Schoul* est organisée en journée continue.
- L'éducation et l'enseignement se font en 3 groupes multi-âges (3 à 5 ans, 6 à 8 ans et 9 à 11 ans).
- 10 % de la population scolaire de *Eis Schoul* sont des enfants à besoins éducatifs spéciaux (à handicaps).
- L'encadrement psychopédagogique des élèves est assuré par une équipe multi-professionnelle composée d'institutrices et d'instituteurs, d'éducatrices (graduées) et d'éducateurs (gradués), d'un psychologue et d'un pédagogue curatif.
- L'enseignement repose sur les objectifs d'apprentissage définis dans les plans-cadre de l'éducation précoce et de l'enseignement préscolaire ainsi que dans le plan d'études de l'enseignement primaire.
- Un enseignement différencié exige des méthodes d'évaluation innovantes. *Eis Schoul* utilise le portfolio et le travail de fin d'études. Dans un dossier d'apprentissage (portfolio), l'enfant réunit ses productions importantes qui documentent son processus d'apprentissage individuel. Le portfolio est à la fois un outil au service de l'enfant pour l'aider à devenir acteur de ses apprentissages, un outil au service des membres de l'équipe multiprofessionnelle pour mieux accompagner chaque enfant dans sa progression, et un outil au service de la communication, en particulier avec les parents.

- Les élèves de la 6^e année d'études réalisent un travail de fin d'études primaires préparé en cours d'année, englobant des disciplines qui figurent au plan d'études de l'enseignement primaire. Il s'agit d'un exposé interactif de plus d'une heure sur un thème de leur choix par lequel chaque enfant montre les compétences qu'il a acquises au cours de sa scolarité primaire.
- *Eis Schoul* accorde une très grande importance à l'implication des parents et à la démocratie à l'école. L'assemblée du personnel, le conseil d'école, le parlement d'élèves, le comité des parents sont les organes de participation qui invitent chaque partenaire à participer activement à l'organisation et à la gestion de l'école.
- *Eis Schoul* prépare à l'enseignement post-primaire de tous les lycées et lycées techniques au Luxembourg. À l'âge de 12 ans, les élèves sont orientés vers l'ordre d'enseignement qui correspond le mieux à leurs aspirations et à leurs capacités. Pour chaque élève, l'équipe multiprofessionnelle établit, après concertation avec les parents, une proposition d'orientation qui prend en considération le portfolio et le travail de fin d'études primaires.

Un volet essentiel de l'école est constitué par la mise en place d'un réseau d'échange qui sera développé avec tous les acteurs intéressés de l'éducation et de l'enseignement. Ce réseau constitue une plate-forme d'échange qui permet à chaque acteur du système scolaire luxembourgeois de s'enrichir des idées et des expériences de l'autre. Ainsi les concepts et méthodes développés à l'école et validés scientifiquement à travers la recherche peuvent être démultipliés, et chaque acteur pourra les adapter à son contexte particulier.

VII.3 Une nouvelle offre dans la région Nord du pays : l'Atert-Lycée à Redange

À partir de cette rentrée 2008-2009, l'Atert-Lycée à Redange (ALR) vient enrichir le paysage scolaire de la région Nord. Le lycée offre l'ensemble des cycles de l'enseignement secondaire technique ainsi que la division inférieure de l'enseignement secondaire.

Pour sa première année de fonctionnement, l'Atert-Lycée accueille 430 élèves répartis sur 18 classes. Il organise les classes respectivement de 7^e ES et ST, de 7^e MO, de 8^e TE, de 10^e commerce au régime technique, au régime de la formation de technicien et au régime professionnel. Sont également offertes les classes de 10^e PS et de 10^e TG.

Le concept pédagogique du nouveau lycée repose sur la différenciation et une évaluation plus nuancée. Les classes de 7^e/6^e et de 7^e/8^e sont organisées en cycle d'apprentissage. En classe de 7^e et de 8^e l'élève, en principe, ne redouble pas son année d'études. Les classes de 7^e ST/AD sont intégrées dans les classes de 7^e ST; en classe de 8^e, il n'y a pas de différenciation externe en 8^e technique et en 8^e polyvalente (système PROCI). Au cours de ce cycle et en fonction des possibilités de l'élève, un projet d'orientation est élaboré en collaboration avec les parents. Toutes les classes du cycle inférieur sont accompagnées par la même équipe pédagogique pendant deux années au moins.

Pour offrir une plage d'apprentissage et d'activités élargie aux élèves, l'offre hebdomadaire est aménagée, dans le cadre de l'autonomie pédagogique, en 35 unités à 45 minutes au lieu de 30 unités à 50 minutes. Afin de développer et de renforcer les capacités des élèves au travail autonome, les cours magistraux traditionnels sont largement remplacés par des cours qui placent l'action des élèves au centre de la situation d'apprentissage. Trois unités d'apprentissage supplémentaires, appelées « *followup learning activities* » (FOLA) sont

intégrées dans l'horaire et permettent aux élèves d'approfondir la matière étudiée sur la base d'un plan de travail hebdomadaire.

Les élèves du cycle inférieur sont accompagnés par un «coach» qui s'occupe régulièrement d'un petit groupe d'élèves et dont la mission principale consiste à les aider à organiser leur apprentissage. Pour développer leurs capacités d'auto-évaluation, les élèves sont amenés à réfléchir sur leur façon d'apprendre moyennant un journal d'apprentissage, dans lequel ils consignent non seulement les devoirs, mais aussi l'échéance à laquelle ils doivent les avoir terminés, une appréciation personnelle du degré de difficulté de leur tâche ainsi que des réflexions sur ce qu'ils ont appris dans les différentes branches.

Deux fois par an, les élèves sont contrôlés de manière plus approfondie. En langues et en mathématiques, ils se soumettent à la fin respectivement du 2^e et du 3^e trimestre à une épreuve commune qui est préparée en commun par les enseignants des classes respectives.

L'Atert-Lycée a une forte assise régionale. Le concept du ALR doit permettre aux élèves, aux enseignants et aux parents ainsi qu'aux collectivités locales et régionales de s'identifier avec le nouveau lycée afin de l'utiliser comme plate-forme de développement régional. Un résultat concret en est la constitution d'un groupe de travail, appelé « Task force Canton de Redange-Atert-Lycée », composé de représentants de la société civile de la région et du lycée. Les objectifs principaux de ce groupe de travail sont une meilleure orientation scolaire et professionnelle des élèves, l'organisation de stages dans des entreprises, la prévention et la sensibilisation ainsi que la mise en commun de ressources.

VII.4 L'extension de l'offre scolaire du Neie Lycée au cycle supérieur

Depuis son ouverture, la confiance que les élèves et les parents placent dans le projet pédagogique du Neie Lycée n'a cessé de croître. Il est donc compréhensible que de plus en plus de parents et d'élèves demandent à pouvoir continuer de profiter de l'expérience pédagogique du Neie Lycée au-delà du cycle d'orientation. Un projet de loi qui prévoit la mise en place d'un cycle supérieur (classes de 3^e à 1^{re}), a été introduit dans la procédure législative en avril 2008.

Le cycle supérieur préparera les élèves du Neie Lycée à se présenter aux mêmes examens de fin d'études que les élèves des autres lycées. L'enseignement portera sur les matières prévues aux programmes officiels.

L'enseignement au cycle supérieur sera organisé en modules. Chaque module sera clôturé par une épreuve du même type que celles de l'examen de fin d'études secondaires.

Dans la continuité du concept pédagogique du Neie Lycée, fondé sur le rôle actif et le travail autonome de l'élève, les élèves du Neie Lycée seront amenés à faire des travaux de recherche approfondis et à rédiger deux mémoires : un mémoire de culture générale (travail collectif) en classe de 3^e, et un mémoire spécialisé (travail individuel) en classe de 2^e.

VII.5 eBac propose des cours de préparation et des tests d'admission en ligne

Deuxième voie de qualification pour les adultes qui ont arrêté leurs études secondaires avant la classe de 1^{re} et qui souhaitent obtenir le diplôme de fin d'études secondaires, l'eBac a été spécialement conçu pour permettre aux apprenants adultes de concilier activité

professionnelle, vie familiale et études: 75% des cours se déroulent à distance, via Internet, et 25% sont dispensés en présence.

Les adultes qui ont réussi une classe de 4^e ou de 12^e de l'enseignement traditionnel sont automatiquement admis en 3^e Bac. À partir de la rentrée 2008-2009, les personnes qui n'ont pas accompli ce niveau d'études pourront se soumettre à un test en ligne et, en cas de réussite, s'inscrire directement à la formation eBac. Dans les branches fondamentales, des cours de préparation facultatifs à ce test seront également proposés en ligne.

Depuis sa mise en place en septembre 2006, l'eBac connaît un succès grandissant. La première élève à s'être présentée aux examens de fin d'études secondaires après avoir suivi une formation à distance en mode eBac s'est vu remettre son diplôme de fin d'études en juillet 2008. Il est à noter que cette eLearner a pu faire les 3 années scolaires de 3^e, 2^e et 1^{re} en seulement deux années grâce à la flexibilité de l'enseignement par modules.

VII.6 Éducation différenciée : nouvelles classes de cohabitation

Des classes de cohabitation de l'Éducation différenciée fonctionneront désormais à l'Atert-Lycée à Redange et au Lycée technique Mathias Adam à Pétange. Il s'agit de classes qui accueillent des élèves à besoins spécifiques et qui sont dirigées par des titulaires de l'Éducation différenciée. Des collaborations et des échanges ponctuels avec les élèves de l'enseignement ordinaire peuvent avoir lieu en ce qui concerne les travaux manuels et les sports. Le contact régulier avec des adolescents du même âge favorise l'épanouissement personnel des jeunes à besoins spécifiques.

Les nouvelles classes de cohabitation sont instaurées suite aux expériences positives vécues au Lycée technique du Centre, au Neie Lycée, au Lycée Michel Rodange et au Uelzechtlycée.

Au total, 71 élèves de l'enseignement primaire fréquentent des classes de cohabitation ; à l'enseignement post-primaire, ils sont au nombre de 47.

Par ailleurs, les services d'aide psychologique et scolaire de l'Éducation différenciée et les institutions de l'enseignement primaire intensifieront leur collaboration par un ajustement de leurs secteurs d'intervention respectifs afin d'établir un réseau cohérent d'équipes multidisciplinaires aux axes principaux du pays.

VIII L'ÉVALUATION DU SYSTÈME ÉDUCATIF

VIII.1 Des épreuves standardisées pour évaluer les acquis scolaires

À partir de l'année scolaire 2008-2009, le ministère organisera des épreuves standardisées dans toutes les classes de la 3^e année de l'enseignement primaire (allemand et mathématiques) et des classes de 5^e et 9^e de l'ES/EST (allemand, français et mathématiques).

L'objectif de ces épreuves est double. D'une part elles devront permettre au ministère d'obtenir une vue d'ensemble des acquis scolaires au niveau national et de suivre l'impact des réformes entreprises. D'autre part les résultats fourniront des instruments de pilotage aux établissements scolaires afin que ces derniers puissent s'engager dans une logique de développement de leur qualité scolaire.

En septembre 2008, des réunions d'information sur le déroulement des épreuves standardisées seront organisées à l'intention des enseignants concernés de l'enseignement primaire. Au niveau de l'enseignement post-primaire, des coordinateurs d'écoles seront identifiés et formés pour la circonstance.

Les différentes unités des épreuves ont été développées par des enseignants, des inspecteurs et chercheurs luxembourgeois et des experts étrangers. Les responsables de l'unité de recherche EMACS de l'Université du Luxembourg coordonnent l'ensemble des activités. La saisie des résultats sera réalisée en ligne par les enseignants tandis que l'analyse des résultats a été confiée à l'Université.

Les épreuves standardisées auront lieu en début d'année scolaire afin de pouvoir renseigner les enseignants après le congé de la Toussaint sur les résultats de leurs classes en vue d'une meilleure organisation des apprentissages.

Dates des épreuves standardisées en 3^e année primaire:

Allemand: 21 et 22 octobre 2008

Mathématiques: 28 et 29 octobre 2008

Dates des épreuves standardisées en 5^e/9^e année ES/EST:

Mathématiques: 23 octobre 2008 (papier-crayon)

Allemand: 21 octobre 2008 (papier-crayon)

Français: 20-31 octobre 2008 (sur ordinateur, ce qui exige une plage de 10 jours pour participer aux épreuves)

VIII.2 La participation à des études internationales

VIII.2.1 International Citizen and Citizenship Study (ICCS)

Le Luxembourg ne possède, jusqu'à présent, pas de données fiables sur le savoir des élèves en matière civique, ni sur les valeurs acquises dans le cadre de l'enseignement. La participation à l'étude ICCS, organisée par l'Association internationale pour l'évaluation du rendement scolaire (IEEA) a été décidée au ministère de l'Éducation nationale en 2006. Au

printemps 2009 l'étude principale se déroulera dans toutes les classes de 6^e/8^e de l'enseignement post-primaire. Elle est organisée en étroite collaboration avec l'unité de recherche EMACS de l'Université du Luxembourg.

ICCS participe à la mise en œuvre de la stratégie de Lisbonne en matière de cohésion sociale et de citoyenneté démocratique. L'école doit permettre à chacun de devenir pleinement responsable – c'est-à-dire autonome et ouvert à l'initiative – et assumer plus efficacement sa fonction d'éducation sociale et civique.

Les indicateurs développés par l'étude sur les activités des élèves, des enseignants et des directions, sur leurs dispositions, leurs attitudes face à une éducation à la citoyenneté contribueront à améliorer le climat scolaire en soutenant le développement d'une gouvernance plus démocratique de l'école. Les résultats de l'étude donneront des informations multiples sur les aspects de l'éducation à la citoyenneté compte tenu des curricula existants, de la culture propre à l'école et de la diversité des identités nationales.

VIII.2.2 Programme international pour le suivi des acquis des élèves (PISA)

L'école luxembourgeoise participera en 2009 pour la quatrième fois à l'étude PISA, organisée par l'Organisation pour la coopération et le développement économique (OCDE). Bien connue au Luxembourg, PISA est une enquête internationale sur les acquis des élèves à la fin de la scolarité obligatoire (15 ans) qui sont essentiels pour un apprentissage tout au long de la vie. PISA s'intéresse à trois familles de disciplines : la compréhension de l'écrit, la culture mathématique et la culture scientifique, qui sont à tour de rôle testées tous les trois ans. L'étude PISA 2009 portera principalement sur la compréhension de l'écrit. Le déroulement de l'étude aura lieu au 3^e trimestre en 2009. PISA est organisée en étroite collaboration avec l'unité de recherche EMACS de l'Université du Luxembourg.

VIII.2.3 Participation à des projets de recherche

VIII.2.3.1 Étude sur le climat scolaire dans les écoles primaires au Luxembourg

Le projet a pour objectif une meilleure compréhension du climat scolaire dans les écoles primaires luxembourgeoises en vue du développement de pistes d'action pour l'amélioration du climat scolaire. Le point de départ est l'étude PIRLS de 2006 qui montre que le climat scolaire est perçu, aussi bien par les élèves que par les parents, de manière beaucoup plus négative au Luxembourg que dans la plupart des autres pays.

En effet, plus d'un tiers des élèves disent qu'ils n'aiment pas aller à l'école. Plus d'un cinquième des élèves ont l'impression que les instituteurs ne s'occupent pas d'eux et environ un tiers pense que les élèves ne se respectent pas entre eux et ne s'entraident pas. Puisque le climat scolaire a une influence directe sur les compétences de lecture des élèves et sur la qualité scolaire, il importe d'intervenir à ce niveau. Le projet de recherche est commandité auprès de l'unité de recherche INSIDE de l'Université du Luxembourg et s'inscrit dans le contexte des orientations politiques en cours, telles que la mise en œuvre des actions définies dans le Plan d'action pour le réajustement de l'enseignement des langues, la création d'une agence pour le développement de la qualité scolaire et les orientations de la loi sur l'enseignement fondamental.

L'enjeu du projet est de trouver dans le contexte luxembourgeois des voies réalistes et efficaces pour l'amélioration du climat scolaire et pour encourager les écoles à mettre en œuvre les mesures correspondantes.

VIII.2.3.2 Étude de la Commission européenne sur le multilinguisme dans la société européenne

L'Union européenne a adopté un plan d'action pour « Promouvoir l'apprentissage des langues et de la diversité linguistique » et a lancé en conséquence une recherche pour créer un indicateur des compétences linguistiques. Celui-ci entend mesurer trois compétences linguistiques en deux langues étrangères : la compréhension écrite, la compréhension orale et l'expression écrite.

Les données collectées pour l'indicateur concerneront les élèves à la fin de l'éducation ou de la formation obligatoire, un moment où tous les objectifs d'apprentissage fondamentaux devraient être atteints. Les écoles luxembourgeoises participeront au pré-test prévu pour 2010. Le Luxembourg, au vu de sa situation très spécifique au niveau de l'apprentissage et de la pratique du multilinguisme, suivra de très près la finalisation de la conceptualisation et la mise en œuvre de ce projet de recherche international.

IX LA FORMATION CONTINUE DU PERSONNEL ENSEIGNANT

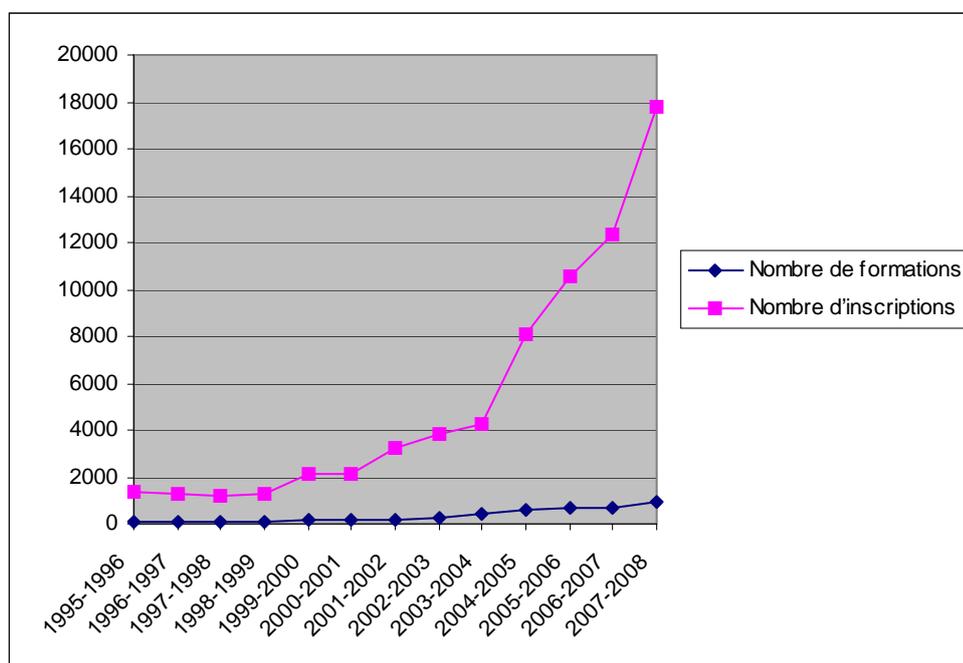
Enseignement par compétences, plan d'action langues, cycles d'apprentissage, hétérogénéité et différenciation : les réformes en cours annoncent un développement de l'enseignement, notamment en ce qui concerne les aspects suivants:

- une réorientation du contenu vers les compétences
- la gestion participative de la classe
- la différenciation
- l'observation et la documentation des processus d'apprentissage - l'évaluation formative
- le travail en équipe et la coopération avec les parents.

Il est évident que le développement de l'enseignement doit être accompagné par un développement professionnel des personnes impliquées. Pour répondre au mieux à l'obligation de la formation continue, l'équipe formation continue a adapté le dispositif notamment en diversifiant l'offre et en promouvant l'élaboration de plans de formation continue pluriannuels au sein des établissements scolaires.

L'année scolaire 2007-2008 a connu une augmentation de 55% des inscriptions aux activités de formation continue. Cette augmentation s'inscrit dans la continuité des dernières années.

Évolution des formations et des inscriptions :



IX.1 Les priorités pour 2008-2009

Les priorités retenues pour l'année scolaire 2008-2009 témoignent de la continuité des travaux en cours tout en mettant l'accent sur trois compléments qui se sont avérés indispensables, à savoir :

- les connaissances des enseignant/e/s en matière de développement des jeunes et de leur apprentissage
- la coopération avec les parents
- la gestion des écoles, tâche nouvelle dès l'application de la loi portant sur l'organisation de l'enseignement fondamental (N° 5759).

Afin de contribuer à la réussite scolaire des élèves, les formations prioritaires visent le développement des compétences professionnelles suivantes :

Priorité 1 : l'apprentissage

- connaître les modèles cognitifs de l'apprentissage, les facteurs favorisant l'apprentissage et les obstacles
- être informé/e sur le développement cognitif, psychosocial et émotionnel des garçons et des filles
- adopter de nouveaux concepts pédagogiques.

Priorité 2 : l'approche par compétences

- organiser et animer des situations d'apprentissage
- observer et évaluer les activités d'apprentissage
- gérer la progression des apprentissages
- concevoir et faire évoluer des dispositifs de différenciation
- impliquer les élèves dans leurs apprentissages et leur travail.

Priorité 3 : le travail en équipe et la communication

- travailler en équipe
- informer et impliquer les parents.

Priorité 4 : la gestion des établissements scolaires (notamment à l'attention des futurs membres des comités d'école)

- participer à la gestion des écoles (administration, gestion des ressources humaines et innovation pédagogique)
- agir en tant que médiateur/médiatrice
- leadership.

Une lettre électronique thématique renseigne régulièrement sur les activités de formations continues en relation avec la mise en œuvre d'un enseignement basé sur les compétences en général et du plan d'action pour le réajustement des langues en particulier.

Pour soutenir le développement des établissements scolaires moyennant la formation continue, l'équipe formation continue propose l'élaboration de plans de formation continue pluriannuels. Le projet est accompagné par la Haute Ecole Pédagogique de Zurich.

La plupart des formations continues présentées sur la plate-forme www.formation-continue.lu peuvent être organisées sur demande dans les écoles ou arrondissements intéressés. L'organisation de formations complémentaires peut se faire au cours de l'année scolaire. Un vade-mecum est à la disposition des établissements scolaires.

Pour plus de renseignements sur la formation continue : www.formation-continue.lu

X LA PROMOTION D'UNE ALIMENTATION SAINÉ

La promotion d'une alimentation saine et équilibrée constitue une des priorités du plan d'action national « *Gesond iessen, méi bewegen* », fondé sur une politique commune des ministères de la Santé, de l'Éducation nationale et de la Formation professionnelle, de la Famille et du département ministériel des Sports.

Dans le cadre de ce plan d'action, le ministère de l'Éducation nationale a pris de nombreuses initiatives pour promouvoir des habitudes alimentaires saines auprès des élèves. L'enjeu est de taille : 1 million de menus du jour par année scolaire sont vendus dans les restaurants scolaires de l'enseignement post-primaire.

X.1. Des bons pour un repas offerts à tous les élèves de 7^e

Afin de permettre aux élèves des classes de 7^e de se familiariser avec les prestations offertes dans les restaurants scolaires, le service de la restauration scolaire du ministère de l'Éducation nationale, Restopolis, leur offre un repas gratuit composé d'une entrée, d'un plat et d'un dessert contre la remise d'un bon valable les deux premiers jours de classe.

Par ailleurs, un dépliant d'information sur le fonctionnement de la restauration scolaire, et notamment les possibilités de paiement électronique, est remis à tous les élèves de 7^e et leurs parents.

X.2. Le contrôle qualité des repas offerts par les restaurants scolaires

Après avoir mis en place l'infrastructure informatique indispensable au bon fonctionnement des restaurants scolaires, Restopolis se propose pour l'année scolaire 2008-2009 d'optimiser la qualité des prestations offertes en étroite collaboration avec les directions des établissements scolaires et des élèves. À cette fin, Restopolis intervient sur plusieurs niveaux :

X.2.1 Mise en place d'une cellule de contrôle qualité « Foodbusters » dans chaque lycée

Dans chaque lycée est mise en place une cellule de contrôle qualité appelée *Foodbusters* qui se compose de deux représentants de la communauté des élèves et d'un représentant de la communauté des adultes. Les cellules *Foodbusters* ont pour mission

- de contrôler la qualité des prestations offertes dans leur établissement par le biais
 - de dégustations régulières (au moins trois fois par semaine) des repas offerts au restaurant scolaire ;
 - de l'évaluation de la qualité des prestations sur la base d'un formulaire fourni par Restopolis ;
- d'agir comme comme intermédiaire entre la communauté scolaire et Restopolis en ce qui concerne ;

- le contrôle de la qualité des prestations ;
 - les suggestions d'amélioration de la qualité des prestations ;
 - les suggestions relatives à une amélioration de la convivialité des espaces des restaurants scolaires ;
 - les suggestions relatives à la composition des menus ;
 - les suggestions relatives aux changements de la gamme des produits offerts ;
- d'intervenir auprès des chefs de cuisine dans le cadre d'éventuelles réclamations ou de propositions.

X.2.2 Contrôle de la qualité par une diététicienne

Une diététicienne engagée par Restopolis se rend régulièrement dans les restaurants scolaires pour contrôler la qualité des prestations offertes.

X.2.3 Formation continue pour le personnel des restaurants scolaires

Le personnel des restaurants scolaires participe régulièrement à une formation continue en vue de l'amélioration des préparations dans le cadre de l'équilibre alimentaire et de la lutte contre l'obésité.

X.2.4 Utilisation de produits d'origine biologique et produits Transfair

Restopolis s'engage à promouvoir l'utilisation de produits de provenance biologique dans la préparation des plats. De plus, au cours de l'année scolaire 2008-2009, une centrale d'achat qui s'oriente particulièrement vers l'utilisation de produits du terroir sera mise en place. L'utilisation de produits Transfair sera systématique dans tous les restaurants scolaires.

X.2.5 eRestauration

Un nouveau système de gestion électronique des réservations et paiements, appelé « eRestauration », sera opérationnel dans la plupart des lycées à partir de la rentrée scolaire 2008-2009. Le système permet de consulter les menus proposés, d'effectuer des réservations et de charger le compte virtuel servant au paiement électronique au restaurant scolaire, à l'aide d'une carte à pré-paiement. Un des grands avantages du système eRestauration est donc que les élèves n'ont plus besoin d'amener de sommes importantes à l'école.

Dans le cadre du système eRestauration, des cartes élèves appelées myCard sont remises aux élèves ; cartes officielles délivrées par le ministère, elles font en même temps office de moyen d'authentification des élèves au niveau national.

Le système a été analysé et approuvé par la Commission nationale de protection des données.

X.2.6 Site Internet de la restauration scolaire : www.restopolis.lu

Le site Internet de la restauration scolaire offre un accès facile aux services de la restauration scolaire, dont notamment la consultation des menus proposés dans tous les restaurants. Il informe également sur les nombreuses autres initiatives prévues par le ministère pour promouvoir une alimentation saine à l'école.

X.2.7 Des pommes gratuites offertes aux élèves

Afin d'inciter les jeunes à la consommation de fruits frais, Restopolis met gratuitement à la disposition des élèves des pommes. Cette action est limitée à certains lycées pendant une phase test. En cas de succès, l'action sera généralisée dans tous les établissements scolaires.

X.2.8 Parents' day

Pour permettre aux parents d'élèves de se familiariser avec les prestations offertes dans les restaurants scolaires, une journée d'accueil et de dégustation au restaurant scolaire est organisée dans chaque lycée.

XI LES NOUVELLES ÉDITIONS DE MANUELS SCOLAIRES

Enseignement primaire

| | |
|---|-------------|
| Bildungsstandards - socles de compétences | 420 0 00 12 |
| Team-Teaching Frisange 2003-2005 | 429 0 01 25 |
| Mila 1 – Mein erstes Lesebuch | 420 1 10 10 |
| Mila – Arbeitsheft zu den Einheiten 1 und 2 | 420 1 10 11 |
| Mila – Arbeitsheft zur Einheit 3 | 420 1 10 12 |
| Mila – Arbeitsheft zur Einheit 4 | 420 1 10 13 |
| Mila – Arbeitsheft zur Einheit 5 | 420 1 10 14 |
| Mila – Arbeitsheft zur Einheit 6 | 420 1 10 15 |
| Mila – CD-Rom mit Bildvignetten zu Mila 1 | 420 1 10 68 |
| Mila – Merkbilder | 420 1 10 67 |
| Mila – Poster 'Schreib- und Lesetabelle' | 420 1 10 65 |
| Mila – Poster 'Wir arbeiten mit der Schreib- und Lesetabelle' | 420 1 10 66 |
| Mila – Schreibwortschatz Einheiten 1-6 | 420 1 11 57 |
| Mila 1 – Bildkarten 1 | 420 1 10 89 |
| Mila 1 – Bildkarten 2 | 420 1 10 90 |
| Mila 1 – Hörtexte und Lieder CD | 420 1 10 72 |
| Mila 1 – Transparente | 420 1 10 77 |
| | |
| Papageno, Papagena – Déierelidder + 2 CD (1.-6. Schuljahr) | 424 0 20 21 |
| Schulanfang – Clever einkaufen (1.-6. Schuljahr) | 420 6 00 02 |
| Musik 2 – CD-Rom Bewegen | 424 0 20 05 |
| Musik 2 – LIVE: Wie andere Völker musizieren + 6CD | 424 0 20 11 |
| | |
| Lehrerhandbuch 4 | 420 1 40 08 |
| Werkstattheft 4 | 420 1 40 09 |
| Leseluchs (Sachtexte und Lesetipps 4. Schuljahr) | 420 1 43 00 |

Enseignement secondaire et secondaire technique

| |
|---|
| Entdecken und verstehen. Geschichtsbuch für den Technischen Sekundarunterricht in Luxemburg, Band 2. (8.Klasse) |
| Portail 3 : Grammaire française, classes de 5 ^e ES |
| Collegium Logicum. Manuel de philosophie, classes de 1 ^{re} ES |
| Economie, l'essentiel. Manuel d'économie générale, classes de 2 ^e ES, édition actualisée |
| Editions actualisées de: |
| - Education civique ED/EST/330 (régime professionnel) |
| - Education civique et connaissance du monde ED/EST/332 (régime de la formation de technicien) |
| - connaissance du monde ED/EST/331 (régime technique) |

LES RESSOURCES DE L'ÉDUCATION NATIONALE

XII LES RESSOURCES HUMAINES

XII.1 Les besoins futurs en personnel enseignant

XII.1.1 L'éducation préscolaire

En 2007 déjà, les calculs prévisionnels des besoins en personnel enseignant breveté pour l'éducation préscolaire avaient mené à la conclusion que les besoins tendaient à se stabiliser, obligeant le Gouvernement à plafonner le nombre de postes à pourvoir à 70 unités. Ces prévisions se sont confirmées pour 2008, de sorte que le Gouvernement a de nouveau limité à 80 personnes le nombre des candidates et candidats à admettre à l'issue du concours 2008 réglant l'accès à la fonction d'institutrice et d'instituteur de l'éducation préscolaire.

XII.1.2 L'enseignement primaire

Les besoins en personnel enseignant breveté requièrent encore un recrutement élevé, de sorte que des mesures limitant le nombre des admissions ne s'imposent pas à court terme.

XII.1.3 L'enseignement secondaire et secondaire technique

Le rapport de planification, établi par la commission permanente d'experts chargée de procéder aux études nécessaires à la planification des besoins en personnel enseignant, prévue par la loi modifiée du 10 juin 1980 portant planification des besoins en personnel enseignant de l'enseignement post-primaire, a été remis à la Ministre à la fin du mois de juillet.

La Ministre a soumis au Conseil de Gouvernement une proposition en vue d'arrêter le plan quinquennal de recrutement applicable pour les années scolaires 2008/2009 à 2012/2013.

Dès à présent, on peut relever les divers facteurs susceptibles de se répercuter sur le volume des besoins en personnel enseignant,

1. soit en engendrant des besoins supplémentaires (la formation des stagiaires, la démographie scolaire, la structure d'âge du corps enseignant, le développement des congés et des services à temps partiel, la prolongation d'une année de l'obligation scolaire, les différentes réformes scolaires, le développement du régime scolaire à journée continue, la mise en opération de nouveaux établissements scolaires, etc.),
2. soit en résorbant des besoins (la nouvelle tâche des enseignants titulaires, un recrutement plus nombreux, les conséquences de l'arrêt de la Cour administrative du 30 janvier 2007 en matière de contrats des chargés d'éducation, etc.).

La commission permanente d'experts en est arrivée à chiffrer le total des besoins en postes pour la période quinquennale de 2008/2009 à 2012/2013 comme suit :

| 2008/2009 | 2009/2010 | 2010/2011 | 2011/2012 | 2012/2013 |
|-----------|-----------|-----------|-----------|-----------|
| 301 | 325 | 301 | 283 | 260 |

Le Conseil de Gouvernement arrêtera le nouveau programme quinquennal de recrutement à l'occasion de la finalisation du projet de budget pour l'exercice 2009.

XII.2 Les ressources humaines actuelles

Les ressources humaines dont dispose le ministère de l'Éducation nationale et de la Formation professionnelle pour garantir le fonctionnement adéquat des différents ordres d'enseignement publics comprennent près de 11.000 personnes, comprenant non seulement les membres du corps enseignant, mais également les membres des directions et un nombre de plus en plus important de fonctionnaires et d'employés assurant l'encadrement psychologique et socio-éducatif des élèves; s'y ajoutent les membres des carrières administratives et techniques, sans oublier le personnel des restaurants et des internats scolaires ainsi que le personnel d'entretien.

XII.2.1 L'éducation préscolaire et l'enseignement primaire

Pour la rentrée scolaire 2008/2009, le nombre des nouveaux institutrices et instituteurs admis au service se présente provisoirement comme suit :

| | Femmes | Hommes | Total |
|-----------------------|------------|-----------|------------|
| Éducation préscolaire | 60 | 0 | 60 |
| Enseignement primaire | 180 | 44 | 224 |
| Total | 240 | 44 | 284 |

Le tableau ci-dessous montre le recrutement des institutrices et instituteurs de l'éducation préscolaire et de l'enseignement primaire pour les années 2005 à 2007:

| | 2005 | 2006 | 2007 | Total |
|------------------------------|------------|------------|------------|------------|
| Éducation préscolaire | | | | |
| <i>Femmes</i> | 50 | 53 | 49 | 152 |
| <i>Hommes</i> | 3 | 2 | 1 | 6 |
| Total | 53 | 55 | 50 | 158 |
| Enseignement primaire | | | | |
| <i>Femmes</i> | 109 | 92 | 122 | 323 |
| <i>Hommes</i> | 22 | 31 | 45 | 98 |
| Total | 131 | 123 | 167 | 421 |
| Total | 184 | 178 | 217 | 579 |

XII.2.2 La réserve nationale de suppléants pour l'éducation préscolaire et l'enseignement primaire

La composition de la réserve de suppléants créée par la loi modifiée du 25 juillet 2002 concernant le remplacement des instituteurs de l'éducation préscolaire et de l'enseignement primaire connaît un certain nombre de changements à partir de la rentrée scolaire 2008/2009.

En effet, de nombreux membres de la réserve de suppléants, après avoir bénéficié en 2007/2008 d'un congé sans traitement pour suivre à l'Université du Luxembourg la troisième année de formation pour l'obtention du certificat d'études pédagogiques (CEP), option "éducation préscolaire" ou option "enseignement primaire", se sont présentés avec succès aux épreuves du concours 2008 réglant l'accès à la fonction d'institutrice et d'instituteur de l'éducation préscolaire et de l'enseignement primaire.

Un certain nombre de membres de la réserve ont quitté la réserve après avoir obtenu le brevet d'institutrice ou d'instituteur pour accepter un poste correspondant auprès d'une commune.

Ainsi, après avoir atteint un total de 385 agents, l'effectif de la réserve nationale de suppléants pour l'éducation préscolaire et l'enseignement primaire se compose désormais comme suit:

| Statut | Préscolaire | | Primaire | | Total |
|----------------------------|-------------|----|----------|-----|-------|
| | M | F | M | F | |
| Instituteurs/institutrices | 0 | 6 | 4 | 22 | 32 |
| Chargé(e)s de cours | 0 | 39 | 19 | 184 | 242 |
| Total | 0 | 45 | 23 | 206 | 274 |

XII.2.3 L'École préscolaire et primaire de recherche fondée sur la pédagogie inclusive

L'École préscolaire et primaire de recherche fondée sur la pédagogie inclusive, créée par la loi du 13 mai 2008, a ouvert ses portes à la rentrée scolaire 2008.

Le nouvel établissement scolaire est la première école préscolaire et primaire à fonctionner exclusivement sous la responsabilité de l'État central. Elle se caractérise non seulement par son approche pédagogique innovante et l'étroite collaboration avec les chercheurs de l'Université du Luxembourg, mais également par le statut de ses enseignants, qui tombent intégralement sous le statut du fonctionnaire de l'État.

XII.2.4 L'enseignement post-primaire

Le plan de recrutement quinquennal arrêté par le Gouvernement prévoyait pour 2007/2008 le recrutement de 195 nouveaux enseignants brevetés pour les lycées et les lycées techniques, dont 175 professeurs, maîtres de cours spéciaux et maîtres d'enseignement technique et 20 instituteurs d'enseignement préparatoire.

Après les deux sessions des examens-concours de recrutement organisées en 2007/2008 pour les enseignants du post-primaire, 162 professeurs-stagiaires et maîtres-stagiaires (91 femmes et 71 hommes) ont été ou seront incessamment admis au stage pédagogique.

Le plan de recrutement pour l'exercice 2008/2009 prévoit l'engagement de 200 nouveaux enseignants, dont 179 professeurs et maîtres ainsi que 21 institutrices et instituteurs d'enseignement préparatoire.

A la date-butoir du 15 juillet 2008, quelque 560 candidates et candidats se sont inscrits en vue de participer aux épreuves de la première session des examens-concours de recrutement organisées en automne 2008. L'expérience montre cependant que le nombre

des candidatures se réduira encore sensiblement après la vérification des dossiers et les épreuves de contrôle des connaissances linguistiques. En se basant sur les données des quatre années écoulées, on peut admettre que le nombre des candidats qui seront finalement admis à se présenter aux épreuves de classement se situera autour de 70 % du total des inscriptions initiales, soit quelque 400 candidats.

XIII LES INFRASTRUCTURES SCOLAIRES

XIII.1 Mise en service de nouvelles infrastructures scolaires

À la rentrée de septembre 2008, les infrastructures scolaires suivantes ouvriront leurs portes:

- le Lycée technique Mathias Adam avec une capacité d'accueil de 1.800 élèves (la capacité d'accueil de l'ancien bâtiment est de 1.286 élèves);
- le Atert Lycée à Redange, avec une capacité d'accueil de 1.200 élèves;
- l'annexe du Lycée technique Nic. Biever au Bruchesdall à Dudelange, avec une capacité d'accueil de quelque 450 élèves;
- les structures provisoires construites pour les besoins du projet «Sport Études» sur le site de l'Institut national des Sports (INS) au Fetschenhof, avec 9 salles de classe supplémentaires. Cette infrastructure, qui fonctionne comme annexe du Lycée Aline Mayrisch, disposera en tout pour l'année scolaire 2008-2009 de 14 salles de classe. S'y ajoutent des salles spéciales, des bureaux pour l'administration et des infrastructures pour les enseignants.

XIII.2 Projets de construction des écoles privées

Les projets de construction majeurs, actuellement sous chantier et co-financés par l'État à raison de 80%, conformément à la loi du 13 juin 2003 concernant les relations entre l'État et l'enseignement privé, sont les suivants:

1. International School of Luxembourg: nouvelle aile adjacente au bâtiment principal ;
2. Écoles privées Fieldgen et Ste Anne: agrandissements et transformations des bâtiments scolaires et des installations sportives;
3. Lycée français du Luxembourg Vauban: annexe à Limpertsberg

Le projet de loi relatif à l'aide de l'État pour la construction d'un complexe scolaire dans l'intérêt du Lycée Vauban à Gasperich sera prochainement introduit dans la procédure législative.

XIII.3 Tableau synoptique des projets d'infrastructures scolaires

XIII.3.1 Projets en cours

| CHANTIER | TRAVAUX | CAPACITÉ D'ACCUEIL | ÉTAT D'AVANCEMENT CHANTIER | Début chantier | Fin probable chantier |
|--|--|---|---|----------------|-----------------------|
| Atert Lycée à Redange | Construction d'un nouveau lycée | Capacité d'accueil: 1.200 élèves 43 salles de classe normales (80 m ²) | Début du chantier: septembre 2004 (travaux préparatoires); Mise en service: septembre 2008 | 2004 | 2008 |
| Lycée classique Diekirch | Construction d'un ensemble immobilier dans le cadre de l'extension du lycée | Capacité d'accueil: 1.200 élèves salles de classe actuelles: 64 salles de classe fin travaux: 73 soit + 9 salles de classe | Dernière phase des travaux en cours: transformation de la partie du bâtiment qui a abrité l'ancien internat, ceci après la mise en service du nouvel Internat à Diekirch. Mise en service: septembre 2008 | 2006 | 2008 |
| Lycée du Nord à Wiltz | Agrandissement – 2 ^e phase | Capacité d'accueil: 1.500 élèves | Mise en service: bloc ateliers: septembre 2007 bloc sport: avril 2008 bloc classes: septembre 2009 extérieur: 2010 | 2002 | 2009 |
| Lycée «Sports Études» | Construction d'une infrastructure provisoire (identique au bâtiment provisoire pour le Lycée technique pour Professions éducatives et sociales à Mersch) | Capacité d'accueil de la structure définitive: 450 élèves 21 salles de classe normales | Après la mise en service en septembre 2007 de 4 classes (trois 7 ^e et une 3 ^e) au bâtiment administratif de l'INS, la construction d'une 1 ^{re} phase d'une infrastructure provisoire avec 9 salles de classes supplémentaires, des salles de classes spéciales et des bureaux administration sur le terrain de l'Institut national des Sports au Fetschenhof (INS) a été entamée. La mise en service de cette partie de la structure provisoire est en septembre 2008. | 2008 | 2009 |
| Lycée technique Mathias Adam à Pétange | Construction d'un nouveau bâtiment | Capacité d'accueil prévue 1.800 élèves 65 salles de classe normales 12 salles de classe à taille réduite | Mise en service: septembre 2008 | 2004 | 2008 |

| | | | | | |
|--|--|--|--|------|------|
| Lycée technique Nic. Bieber | Restructuration et extension du Lycée technique Nic Bieber | Capacité d'accueil: 1.400 élèves Phase 1) Bâtiment B1 et bâtiment Wolkeschdahl (régime préparatoire): 23 salles de classe normales 6 salles de classe spéciales Phase 2) Bâtiment principal; classes et salles spéciales; 31 salles normales 17 salles spéciales | Début phase II: septembre 2005 Mise en service phase II: septembre 2008 | 2001 | 2008 |
| Lycée technique Mathias Adam, annexe Differdange (bâtiment Jenker) | Transformation et extension du bâtiment Jenker | Capacité d'accueil: 350 élèves 18 salles de classe normales | Les travaux de transformation du bâtiment principal avec salles de classe et administration seront entamés après le déménagement des classes dans le bâtiment actuel du Lycée technique Mathias Adam à Pétange, après le déménagement de ce dernier dans le nouveau bâtiment début septembre 2008. | 2007 | 2009 |

XIII.3.2 Projets en voie d'élaboration

| CHANTIER | TRAVAUX | CAPACITÉ D'ACCUEIL | ÉTAT D'AVANCEMENT CHANTIER | Début chantier | Fin probable chantier |
|---------------------|------------------------------------|--|--|----------------|-----------------------|
| Lycée à Junglinster | Construction d'un nouveau bâtiment | Capacité d'accueil: se situe entre 1.200 et 1.400 élèves | Avant-projet définitif: 2006 Autorisation du Conseil de Gouvernement pour la construction en question: 27/07/07 Loi votée le 30/01/08 Début chantier: septembre 2008 Mise en service: septembre 2011 | 2009 | 2011 |
| Lycée Belval Ouest | Construction d'un nouveau bâtiment | Capacité d'accueil: 1.500 élèves | Premier coup de pelle: 30/01/2008 Mise en service: septembre 2011 | | 2011 |

| | | | | | |
|---|--|--|---|------|------|
| Lycée à Clervaux | Construction d'un nouveau lycée | Capacité d'accueil: 640 élèves | Le 21/07/06, le Conseil de Gouvernement se prononce pour l'implantation d'un nouveau lycée à Clervaux. 17/09/07: Transmis programme de construction au ministère des Travaux publics (MTP). | | |
| Lycée à Differdange | Construction d'un nouveau lycée | Capacité d'accueil: 800 élèves. Prévoir utilisation commune avec la Ville de Differdange pour les infrastructures sportives. | 06/07/07: Avis favorable du Conseil de Gouvernement pour l'implantation d'un lycée à Differdange. 18/09/07: Transmis programme de construction au MTP. | | |
| Lycée Hubert Clément | Réaménagement | | 28/01/08 Avis favorable du ministre des Travaux publics pour l'assainissement du bloc piscine et des façades, fenêtres et toiture ancien bâtiment ainsi que la construction de nouvelles infrastructures sportives avec tract administration. Le programme de construction est en voie d'élaboration. | | |
| Nordstad-Lycée | Construction d'un nouveau bâtiment | | Le programme de construction est en voie d'élaboration. | | |
| Lycée «Sports Etudes» | Construction d'un nouveau bâtiment pour le Projet Sports Etudes | | 22/04/08: transmis programme de construction pour le lycée au Ministère des Travaux publics | | |
| Lycée technique Agricole | Construction d'un nouveau bâtiment | Capacité d'accueil: 600 élèves 20 salles de classe salles spéciales internat pour 50 élèves | 14/06/07: Approbation définitive du programme de la Commission d'analyse critique. Les travaux préparatifs pour le document parlementaire sont en cours. | | |
| Lycée technique Joseph Bech (LTJB) | Extension du Lycée technique Joseph Bech | Capacité d'accueil: 1.100 élèves | La commission d'analyse critique s'est prononcée favorablement pour le projet d'extension. Les travaux préparatifs pour le document parlementaire sont en cours. | | |
| Lycée technique pour Professions éducatives et sociales | Construction d'un nouveau bâtiment à Mersch (procédure Public private partnership (PPP)) | Capacité d'accueil: 900 élèves 34 salles de classe normales Infrastructures communes LTPES et Neie Lycée: restaurant : 500 places internat: 120 places infrastructures sportives; cafétéria théâtre/cirque; parc de récréation | La procédure d'adjudication est en cours. Le mise en service du lycée est prévue pour septembre 2010. | 2009 | 2011 |

| | | | | | |
|---|--|--|--|------|------|
| Lycée technique pour professions de santé, centre de formation Nord à Warken | Construction d'un nouveau bâtiment | Capacité d'accueil: quelque 430 élèves | 26/02/08: Transmis programme de construction au ministère des Travaux publics. Les travaux préparatifs pour l'avant-projet de construction sont en cours. | | |
| Lycée technique pour Professions de Santé Luxembourg | Construction d'un Lycée technique pour Professions de Santé à Luxembourg | Capacité d'accueil: 780 élèves 42 salles de cl. normales | Dépôt du projet de loi à la Chambre des Députés: 06/02/07 Loi votée le 14/06/2007 | | |
| Neie Lycée | Construction d'un nouveau bâtiment à Mersch (procédure Public private partnership (PPP)) | Capacité d'accueil: 700 élèves 36 salles de classe normales Infrastructures communes LTPES et Neie Lycée: restaurant 500 places internat 120 places infrastructures sportives; cafeteria théâtre/cirque; parc de récréation | La procédure d'adjudication est en cours. Le mise en service du lycée est prévue pour septembre 2010. | 2009 | 2011 |
| École européenne à Mamer | Construction d'un 2 ^e bâtiment pour l'École européenne à Mamer | Capacité d'accueil: 3.000 élèves | Décision définitive de la Commission d'analyse critique quant à la construction d'une 2 ^e Ecole européenne à Mamer en date du 26/06/2007. Loi du 18/12/2007 (mémorial A 228 doc 5763) Votée le 22/11/2007 | | |
| Centre national de la Formation professionnelle continue (CNFPC) – Centre de formation «Centre» | Construction d'un nouveau bâtiment pour le secteur Centre | 25 classes pour quelque 400 élèves. Ateliers: construction métallique, mécanique autos, bois, électricité, habillement, coiffure et soins corps, peinture et aménagement intérieur, alimentation, horticulture fleuristes, bâtiment, cuisine. | 22/01/08: Programme de construction transmis au ministère des Travaux publics. | | |
| Centre national de la Formation professionnelle continue (CNFPC) – Centre de formation «Nord» | Construction d'un nouveau bâtiment pour le secteur Nord | Capacité d'accueil: quelque 500 apprenants | 26/02/08: Programme de construction pour un nouveau Centre de Formation professionnelle à Ettelbruck transmis au ministère des Travaux publics. Les travaux préparatifs pour l'avant projet de construction sont en cours. | | |
| Éducation différenciée | Construction d'ateliers pour les besoins du Service de l'Éducation différenciée | Capacité d'accueil: 180 adolescents | Le programme de construction pour ce projet est en phase de finalisation. | | |

| | | | | | |
|----------------------|---|---|---|--|--|
| Diekirch et Gilsdorf | Construction d'infrastructures sportives supplémentaires pour lycées à Diekirch et à Gilsdorf (futur LTA) | 2 unités de piscine et 7 unités de salle | 17/09/07 Besoins transmis aux Travaux publics | | |
| Ettelbruck | Construction d'infrastructures sportives supplémentaires pour lycées à Ettelbruck | 1 unité de piscine et 13 unités de salle | 17/09/07 Besoins transmis aux Travaux publics | | |
| Esch | Construction d'infrastructures sportives supplémentaires pour lycées à Esch/Alzette | 3 unités de piscine et 14 unités de salle | 16/05/07 Besoins transmis aux Travaux publics | | |

XIV TABLEAU ANALYTIQUE DES ACTES LÉGISLATIFS ET RÉGLEMENTAIRES ADOPTÉS EN 2007-2008

Diplômes

| | |
|-------------------|--|
| Bac international | <p>Règlement grand-ducal du 9 mai 2008 fixant les modalités de reconnaissance d'équivalence du Baccalauréat International au diplôme de fin d'études secondaires luxembourgeois. Mém. A-69 du 23.5.2008, p. 948</p> <p>Règlement grand-ducal du 9 mai 2008</p> <ol style="list-style-type: none">1. autorisant le Lycée technique du Centre et l'Athénée de Luxembourg à organiser des classes internationales préparant au diplôme du baccalauréat international;2. déterminant l'organisation des classes internationales préparant au diplôme du baccalauréat international. <p>Mém. A-69 du 23.5.2008, p. 956</p> |
|-------------------|--|

Éducation préscolaire et enseignement primaire

| | |
|--------------------|--|
| École de recherche | <p>Loi du 13 mai 2008 autorisant l'État à créer une école préscolaire et primaire de recherche fondée sur la pédagogie inclusive. (Doc. parl. 5761) Mém. A-68 du 23.5.2008, p. 942</p> <p>Règlement grand-ducal du 22 juillet 2008 relatif au fonctionnement de l'École préscolaire et primaire de recherche fondée sur la pédagogie inclusive. Mém. A-130 du 28.8.2008, p. 1934</p> |
| Recrutement | <p>Règlement grand-ducal du 8 avril 2008 modifiant le règlement grand-ducal modifié du 17 février 1998 déterminant les modalités du concours réglant l'accès à la fonction d'instituteur de l'éducation préscolaire et à celle d'instituteur de l'enseignement primaire. Mém. A-48 du 16.4.2008, p. 727</p> |

Enseignement secondaire et secondaire technique

Enseignement secondaire

| | |
|------------------|--|
| Grilles horaires | <p>Règlement grand-ducal du 17 juillet 2008 fixant les grilles des horaires et les coefficients des branches des classes de la division inférieure et de la division supérieure de l'enseignement secondaire. Mém. A-112 du 29.7.2008, p. 1580</p> |
|------------------|--|

Enseignement secondaire technique

| | |
|---|--|
| Examens de fin d'études - <i>Modalités</i> | <p>Règlement grand-ducal du 30 novembre 2007 modifiant le règlement grand-ducal du 24 août 2007 déterminant les modalités des épreuves de l'examen de fin d'études du régime de la formation de technicien dans les divisions administrative et commerciale, agricole, artistique, chimique, électrotechnique, génie civil, hôtelière et touristique, informatique, mécanique de l'enseignement secondaire technique. Mém. A-210 du 6.12.2007, p. 3650</p> <p>Règlement grand-ducal du 17 juillet 2008 déterminant les modalités des épreuves de l'examen de fin d'études du régime technique et de l'examen de fin d'études de la formation de technicien. Mém. A-113 du 30.7.2008, p. 1754</p> |
|---|--|

Grilles horaires Règlement grand-ducal du 17 juillet 2008 fixant les grilles d'horaires, les coefficients des branches et des branches combinées, ainsi que les branches fondamentales de l'enseignement secondaire technique. Mém. A-112 du 29.7.2008, p. 1608

Établissements scolaires

Junglinster Loi du 22 juillet 2008 portant création d'un lycée à Junglinster. (Doc. parl. 5782)
Mém. A-130 du 28.8.2008, p. 1934

Schengen Lycée Loi du 29 juillet 2008 portant approbation du Protocole additionnel au Protocole signé à Perl le 4 décembre 2006 entre le Gouvernement du Grand-Duché de Luxembourg et le Landkreis Merzig-Wadern sur les immeubles existants et sur le financement des projets immobiliers ainsi que les dépenses courantes du Deutsch-Luxemburgisches-Schengen-Lyzeum, signé à Luxembourg, le 26 février 2008. (Doc. parl. 5854)
Mém. A-129 du 28.8.2008, p. 1928

Formation professionnelle

Congé individuel de formation Loi du 24 octobre 2007 portant création d'un congé individuel de formation et modification

1. du Code du travail;
2. de la loi modifiée du 4 octobre 1973 concernant l'institution d'un congé-éducation;
3. de la loi modifiée du 16 avril 1979 fixant le statut général des fonctionnaires de l'Etat;
4. de la loi modifiée du 24 décembre 1985 fixant le statut général des fonctionnaires communaux.

Mém. A-241 du 28.12.2007, p. 4404

Règlement grand-ducal du 18 décembre 2007 complétant le règlement grand-ducal modifié du 7 juin 1979 déterminant les actes, documents et fichiers autorisés à utiliser le numéro d'identité des personnes physiques et morales.
Mém. A-241 du 28.12.2007, p. 4407

Personnel des écoles

Tâche des enseignants Règlement grand-ducal du 19 octobre 2007 modifiant le règlement grand-ducal du 24 juillet 2007 portant fixation de la tâche des enseignants des lycées et lycées techniques.
Mém. A-193 du 29.10.2007, p. 3468

Vacances scolaires

Fixation Règlement grand-ducal du 10 juin 2008 fixant les calendriers des vacances et congés scolaires pour les années scolaires 2008/2009, 2009/2010, 2010/2011, 2011/2012 et 2012/2013.
Mém. A-84 du 16.6.2008, p. 1193

XV LES CHIFFRES DE L'ÉDUCATION NATIONALE

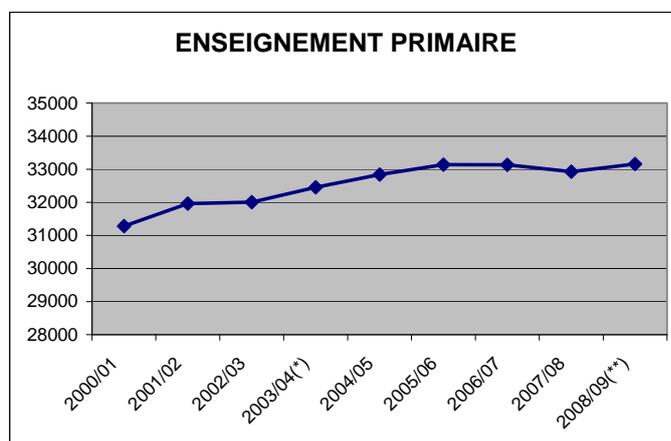
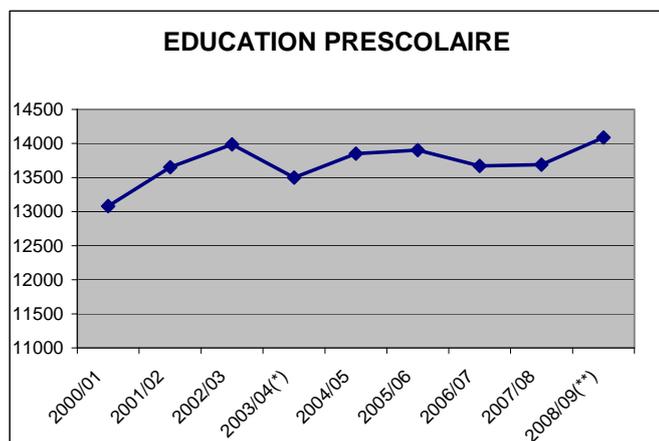
XV.1 Nombre d'élèves : éducation préscolaire et enseignement primaire

Éducation préscolaire et enseignement primaire

| | 2000/01 | 2001/02 | 2002/03 | 2003/04(*) | 2004/05 | 2005/06 | 2006/07 | 2007/08 | 2008/09(**) |
|--|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|
| Éducation précoce | 2377 | 2802 | 3093 | 3088 | 3410 | 3492 | 3671 | 3865 | 4032 |
| Éducation préscolaire | 10706 | 10850 | 10896 | 10412 | 10441 | 10411 | 10001 | 9824 | 10056 |
| TOTAL PRESCOLAIRE | 13083 | 13652 | 13989 | 13500 | 13851 | 13903 | 13672 | 13689 | 14088 |
| Enseignement primaire & spécial public | 31038 | 31707 | 31750 | 32210 | 32600 | 32921 | 32936 | 32749 | 33017 |
| Enseignement primaire privé subventionné | 240 | 256 | 254 | 246 | 240 | 217 | 200 | 181 | 145 |
| TOTAL PRIMAIRE | 31278 | 31963 | 32004 | 32456 | 32840 | 33138 | 33136 | 32930 | 33162 |
| TOTAL | 44361 | 45615 | 45993 | 45956 | 46691 | 47041 | 46808 | 46619 | 47250 |

(*) à partir de 2003/04, les chiffres sont ceux de début d'année

(**) Prévisions des organisations scolaires

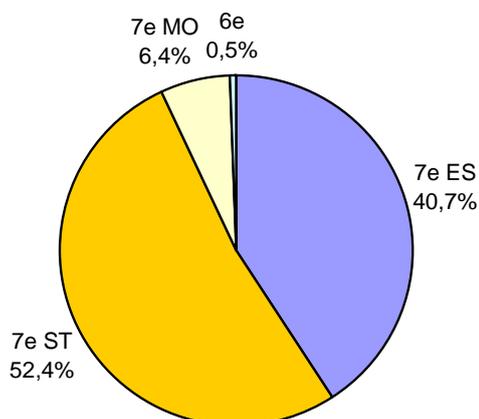


XV.2 Passage primaire – post-primaire

Avis d'orientation vers l'enseignement post-primaire et redoublement de la 6^e année d'études (après les procédures de recours)

a) Admissions en classe de 7e ES, 7e ST, 7e Modulaire et redoublement de la classe de 6e primaire

Admissions après la 6e année d'études 2007/2008



b) Tableau comparatif

| Année | total | 7e ES | 7e ST | 7e MO | 6e |
|----------------|-------------|----------------------|----------------------|--------------------|-------------------|
| 2007/08 | 5076 | 2067 40,7% | 2658 52,4% | 327 6,4% | 24 0,5% |
| 2006/07 | 4926* | 2061 41,8% | 2528 51,3% | 294 6,0% | 43 0,9% |
| 2005/06 | 4993 | 2004 40,1% | 2618 52,4% | 327 6,5% | 44 0,9% |
| 2004/05 | 4623 | 1975 42,7% | 2319 50,2% | 295 6,4% | 34 0,7% |
| 2003/04 | 4614 | 1779 38,6% | 2454 53,2% | 337 7,3% | 44 1,0% |
| 2002/03 | 4571 | 1756 38,4% | 2456 53,7% | 317 6,9% | 42 0,9% |
| 2001/02 | 4528 | 1711 37,8% | 2444 54,0% | 351 7,8% | 22 0,5% |
| 2000/01 | 4311 | 1705 39,5% | 2251 52,2% | 343 8,0% | 12 0,3% |
| 1999/00 | 4181 | 1709 40,9% | 2164 51,8% | 302 7,2% | 6 0,1% |
| 1998/99 | 4143 | 1652 39,9% | 2136 51,6% | 347 8,4% | 8 0,2% |
| 1997/98 | 3895 | 1534 39,4% | 2070 53,1% | 283 7,3% | 8 0,2% |
| 1996/97 | 3950 | 1565 39,6% | 2040 51,7% | 336 8,5% | 9 0,2% |

* deux élèves d'une classe de 5e année d'études primaire se sont présentés à l'examen d'admission et ont été admis en 7eES

XV.3 Nombre d'élèves : enseignement post-primaire

ENSEIGNEMENT POSTPRIMAIRE PUBLIC

| | 2000/01 | 2001/02 | 2002/03 | 2003/04 | 2004/05 | 2005/06 | 2006/07 | 2007/08(*) | 2008/09(**) |
|--|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|
| cycle inférieur EST | 6292 | 6384 | 6523 | 6918 | 7064 | 7142 | 7446 | 7628 | 7815 |
| Ens. préparatoire-modulaire / accueil / COIP | 1956 | 2004 | 2071 | 2060 | 2161 | 2148 | 2062 | 2263 | 2211 |
| Régime technique | 3813 | 3808 | 3806 | 3744 | 3731 | 3764 | 4095 | 4361 | 4457 |
| Formation de technicien | 2433 | 2462 | 2560 | 2470 | 2610 | 2690 | 2730 | 2957 | 2866 |
| Enseignement professionnel plein temps | 1521 | 1559 | 1665 | 1603 | 1711 | 1794 | 1680 | 1759 | 1710 |
| Enseignement professionnel concomitant | 2343 | 2334 | 2345 | 2298 | 2030 | 1997 | 2084 | 2470 | 2637 |
| Enseignement secondaire technique | 18358 | 18551 | 18970 | 19093 | 19307 | 19535 | 20097 | 21438 | 21696 |
| Enseignement secondaire | 9261 | 9378 | 9408 | 9764 | 10012 | 10578 | 11192 | 11710 | 12321 |
| TOTAL POSTPRIMAIRE | 27619 | 27929 | 28378 | 28857 | 29319 | 30113 | 31289 | 33148 | 34017 |

(*) Chiffres de la rentrée scolaire

(**) Prévisions des organisations scolaires

REMARQUE: Les inscriptions en classes du régime concomitant se feront jusqu'au 1er novembre

ENSEIGNEMENT POSTPRIMAIRE PRIVE SUBVENTIONNE

| | 2000/01 | 2001/02 | 2002/03 | 2003/04 | 2004/05 | 2005/06 | 2006/07 | 2007/08(*) | 2008/09(**) |
|--|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------|
| cycle inférieur EST | 1672 | 1641 | 1662 | 1604 | 1662 | 1667 | 1669 | 1692 | 1641 |
| Ens. préparatoire-modulaire / accueil / COIP | 276 | 265 | 279 | 253 | 238 | 249 | 257 | 277 | 283 |
| Régime technique | 478 | 515 | 530 | 561 | 534 | 545 | 531 | 545 | 515 |
| Formation de technicien | 237 | 270 | 309 | 322 | 343 | 382 | 362 | 383 | 414 |
| Enseignement professionnel plein temps | 320 | 344 | 333 | 348 | 335 | 344 | 299 | 277 | 279 |
| Enseignement professionnel concomitant | 18 | 12 | 10 | 23 | 41 | 37 | 62 | 89 | 84 |
| Enseignement secondaire technique | 3001 | 3047 | 3123 | 3111 | 3153 | 3224 | 3180 | 3263 | 3216 |
| Enseignement secondaire | 598 | 564 | 555 | 552 | 559 | 536 | 501 | 504 | 502 |
| TOTAL POSTPRIMAIRE | 3599 | 3611 | 3678 | 3663 | 3712 | 3760 | 3681 | 3767 | 3718 |

(*) Chiffres de la rentrée scolaire

(**) Prévisions des organisations scolaires

REMARQUE: Les inscriptions en classes du régime concomitant se feront jusqu'au 1er novembre

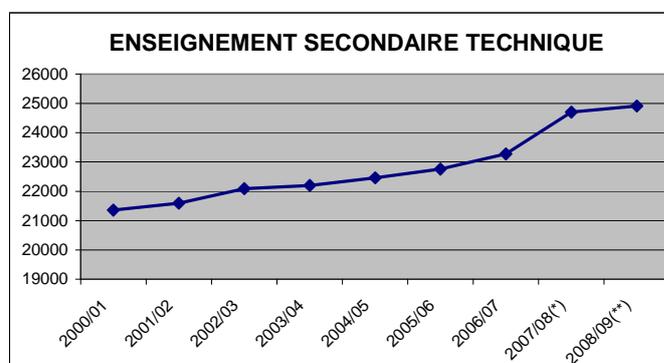
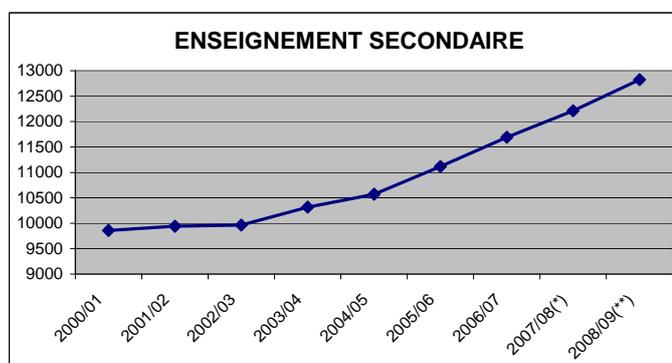
ENSEIGNEMENT POSTPRIMAIRE PUBLIC+PRIVE SUBVENTIONNE

| | 2000/01 | 2001/02 | 2002/03 | 2003/04 | 2004/05 | 2005/06 | 2006/07 | 2007/08(*) | 2008/09(**) |
|--|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|
| cycle inférieur EST | 7964 | 8025 | 8185 | 8522 | 8726 | 8809 | 9115 | 9320 | 9456 |
| Ens. préparatoire-modulaire / accueil / COIP | 2232 | 2269 | 2350 | 2313 | 2399 | 2397 | 2319 | 2540 | 2494 |
| Régime technique | 4291 | 4323 | 4336 | 4305 | 4265 | 4309 | 4626 | 4906 | 4972 |
| Formation de technicien | 2670 | 2732 | 2869 | 2792 | 2953 | 3072 | 3092 | 3340 | 3280 |
| Enseignement professionnel plein temps | 1841 | 1903 | 1998 | 1951 | 2046 | 2138 | 1979 | 2036 | 1989 |
| Enseignement professionnel concomitant | 2361 | 2346 | 2355 | 2321 | 2071 | 2034 | 2146 | 2559 | 2721 |
| Enseignement secondaire technique | 21359 | 21598 | 22093 | 22204 | 22460 | 22759 | 23277 | 24701 | 24912 |
| Enseignement secondaire | 9859 | 9942 | 9963 | 10316 | 10571 | 11114 | 11693 | 12214 | 12823 |
| TOTAL POSTPRIMAIRE | 31218 | 31540 | 32056 | 32520 | 33031 | 33873 | 34970 | 36915 | 37735 |

(*) Chiffres de la rentrée scolaire

(**) Prévisions des organisations scolaires

REMARQUE: Les inscriptions en classes du régime concomitant se feront jusqu'au 1er novembre



XV.4 Effectifs des lycées et lycées techniques prévus pour 2008-2009

| Etablissement Scolaire | | SECONDAIRE | SECONDAIRE TECHNIQUE | TOTAL |
|--------------------------------------|---|--------------|-------------------------|--------------|
| AL | Athénée de Luxembourg | 1480 | | 1480 |
| ALR | Atert-Lycée Réiden | 98 | 262 | 360 |
| LAML | Lycée Aline Mayrisch Luxembourg | 1158 | 312 | 1470 |
| LCD | Lycée Classique Diekirch | 1492 | 506 | 1998 |
| LCE | Lycée Classique Echternach | 786 | 525 | 1311 |
| LGE | Lycée de Garçons Esch | 1220 | | 1220 |
| LGL | Lycée de Garçons Luxembourg | 1360 | | 1360 |
| LHCE | Lycée Hubert Clément Esch | 1121 | | 1121 |
| LMR | Lycée Michel Rodange Luxembourg | 1315 | | 1315 |
| LN | Lycée du Nord Wiltz | 446 | 914 | 1360 |
| LRS | Lycée Robert Schuman Luxembourg | 994 | | 994 |
| LTA | Lycée technique Agricole Ettelbruck | | 623 | 623 |
| LTAM | Lycée technique des Arts et Métiers Luxembourg | 97 | 1447 | 1544 |
| LTB | Lycée technique de Bonnevoie | | 1543 | 1543 |
| LTC | Lycée technique du Centre | 42 | 2039 | 2081 |
| LTE | Lycée technique d'Esch | | 1773 | 1773 |
| LTECG | Lycée technique de Commerce et de Gestion | | 505 | 505 |
| LTETT | Lycée technique d'Ettelbruck | | 1296 | 1296 |
| LTHAH | Lycée technique Hôtelier Alexis Heck Diekirch | | 330 | 330 |
| LTJB | Lycée technique Joseph Bech Grevenmacher | 62 | 765 | 827 |
| LTJBM | Lycée technique Josy Barthel | 153 | 1069 | 1222 |
| LTL | Lycée technique Lallange | | 845 | 845 |
| LTMA | Lycée technique Mathias Adam Petange | 97 | 1429 | 1526 |
| LTML | Lycée technique Michel Lucius Luxembourg | | 1021 | 1021 |
| LTNB | Lycée technique Nic Bieber Dudelange | 204 | 1223 | 1427 |
| LTPES | Lycée technique pour Prof. Educatives et Sociales | | 720 | 720 |
| LTPS | Lycée technique pour Professions de Santé | | 926 | 926 |
| NL | Neie Lycée | 155 | 225 | 380 |
| NOSL | Nordstadtlycée | 41 | 558 | 599 |
| UELL | Uelzecht-Lycée | | 580 | 580 |
| CNFPC (Esch) | | | 158 | 158 |
| CNFPC (Ettelbruck) | | | 102 | 102 |
| TOTAL PUBLIC | | 12321 | 21696 | 34017 |
| Ecole Privée Fieldgen | | 432 | 1085 | 1517 |
| Ecole Privée Marie-Consolatrice | | | 569 | 569 |
| Ecole Privée Ste Anne | | | 855 | 855 |
| Ecoles Privées Notre Dame Ste Sophie | | 70 | 193 | 263 |
| Lycée Technique Privé Emile Metz | | | 514 | 514 |
| TOTAL PRIVE SUBVENTIONNE | | 502 | 3216 | 3718 |
| TOTAL | | 12823 | 24912 | 37735 |

REMARQUE: Les inscriptions en classes du régime concomitant se feront jusqu'au 1er novembre

XV.5 Écoles privées non-subventionnées et internationales

| | 2003/04 | | | | 2004/05 | | | | 2005/06 | | | | 2006/07 | | | | 2007/08 | | | | 2008/09 | | | |
|-------------------------|------------|-------------|-------------|-------------|------------|-------------|-------------|-------------|------------|-------------|-------------|-------------|------------|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------|
| | PRE | PRI | SEC | TOT | PRE | PRI | SEC | TOT | PRE | PRI | SEC | TOT |
| St Georges | 55 | 87 | -- | 142 | 71 | 75 | -- | 146 | 84 | 96 | 24 | 204 | 81 | 162 | 42 | 285 | 98 | 150 | 46 | 294 | 104 | 235 | 53 | 392 |
| Ecole francophone | 204 | 281 | -- | 485 | 201 | 314 | -- | 515 | 205 | 331 | -- | 536 | 207 | 365 | -- | 572 | 208 | 349 | -- | 557 | 206 | 352 | -- | 558 |
| EPND | | | | | | | | | | | | | | | | | 72 | 62 | -- | 134 | 111 | 115 | -- | 226 |
| Lycée Vauban | -- | -- | 408 | 408 | -- | -- | 472 | 472 | -- | -- | 552 | 552 | -- | -- | 625 | 625 | -- | -- | 703 | 703 | -- | -- | 725 | 725 |
| Ecole Waldorf | 80 | 152 | 120 | 352 | 78 | 149 | 137 | 364 | 80 | 137 | 145 | 362 | 81 | 145 | 148 | 374 | 88 | 134 | 147 | 369 | 89 | 148 | 164 | 401 |
| International School | 102 | 195 | 254 | 551 | 113 | 202 | 290 | 605 | 109 | 237 | 331 | 677 | 122 | 270 | 329 | 721 | 127 | 311 | 382 | 820 | 138 | 349 | 427 | 914 |
| Ecole Européenne | 440 | 1414 | 1948 | 3802 | 486 | 1436 | 2016 | 3938 | 513 | 1492 | 2084 | 4089 | 486 | 1590 | 2095 | 4171 | 520 | 1601 | 2144 | 4265 | 507 | 1621 | 2228 | 4356 |
| TOTAL des élèves | 881 | 2129 | 2730 | 5740 | 949 | 2176 | 2915 | 6040 | 991 | 2293 | 3136 | 6420 | 977 | 2532 | 3239 | 6748 | 1113 | 2607 | 3422 | 7142 | 1155 | 2820 | 3597 | 7572 |

à l'exception de l'Ecole Européenne, ces écoles sont subventionnées suivant les dispositions de la loi du 13 juin 2003 concernant les relations entre l'Etat et l'enseignement privé

PRE = Préscolaire PRI = Primaire
SEC = Secondaire TOT = Total

XV.6 Total général des élèves inscrits

| | 2000/01 | 2001/02 | 2002/03 | 2003/04 | 2004/05 | 2005/06 | 2006/07 | 2007/08 | 2008/09 * |
|--|--------------|--------------|---------------|---------------|---------------|---------------|---------------|---------------|---------------|
| Education précoce | 2377 | 2802 | 3093 | 3088 | 3410 | 3492 | 3671 | 3865 | 4032 |
| Education préscolaire publique | 10706 | 10850 | 10896 | 10412 | 10441 | 10411 | 10001 | 9824 | 10056 |
| Enseignement primaire public | 31038 | 31707 | 31750 | 32210 | 32600 | 32921 | 32936 | 32749 | 33017 |
| Enseignement primaire privé subventionné | 240 | 256 | 254 | 246 | 240 | 217 | 200 | 181 | 145 |
| Enseignement secondaire public | 9261 | 9378 | 9408 | 9764 | 10012 | 10578 | 11192 | 11710 | 12321 |
| Enseignement secondaire privé subventionné | 598 | 564 | 555 | 552 | 559 | 536 | 501 | 504 | 502 |
| Ens. secondaire technique public | 18358 | 18551 | 18970 | 19093 | 19307 | 19535 | 20097 | 21438 | 21696 |
| Ens. secondaire technique privé subventionné | 3001 | 3047 | 3123 | 3111 | 3153 | 3224 | 3180 | 3263 | 3216 |
| | | | | | | | | | |
| Education différenciée | 700 | 746 | 694 | 775 | 749 | 713 | 728 | 689 | 700 |
| Ecoles non-subventionnées et internationales | 5106 | 5335 | 5539 | 5740 | 6040 | 6420 | 6748 | 7142 | 7572 |
| Formation profess. continue dans le CNFPC ** | 4125 | 4600 | 4118 | 3932 | 4122 | 3991 | 3725 | 3050 | 2650 |
| Formation des adultes / Centre de Langues | 11172 | 11360 | 11946 | 13115 | 13242 | 14292 | 15508 | 15624 | 15950 |
| | | | | | | | | | |
| TOTAL des élèves | 96682 | 99196 | 100346 | 102038 | 103875 | 106330 | 108487 | 110039 | 111857 |

(*) Prévisions des organisations scolaires

(**) Inscriptions par année civile